

ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS

Session 2016

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Note de synthèse à partir d'un dossier composé de documents à caractère scientifique dans le champ patrimonial concerné, selon la spécialité du candidat choisie au moment de l'inscription au concours (Archéologie ou Archives ou Inventaire ou Musées ou Patrimoine scientifique, technique et naturel).

Durée : 4 heures
Coefficient : 3

SPÉCIALITÉ : INVENTAIRE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 36 pages

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Sujet :

Vous êtes attaché territorial de conservation du patrimoine au sein du service du patrimoine et de l'Inventaire de la Région X.

Dans le cadre de la refonte de la politique régionale de valorisation du patrimoine culturel, demandée par le nouvel exécutif, le conservateur régional de l'Inventaire, chef de service, vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note de synthèse sur la prise en compte du patrimoine du XX^e siècle dans cette politique.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Le bassin de Lacq : métamorphoses d'un territoire » – Préface d'Alain Rousset – *Cahiers du patrimoine - Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine* – 2014 – 2 pages
- Document 2 :** A. Saint - « Un revirement : la protection de l'architecture récente en Grande-Bretagne » – *Revue de l'Art* n°101 – 1993 – 5 pages
- Document 3 :** C. Compain-Gajac – « Conservation, restauration de l'architecture du mouvement moderne : l'exemple de l'université de Toulouse Le Mirail de Georges Candilis » – *In situ Revue des patrimoines* n°17 – 2011 – 4 pages
- Document 4 :** « Patrimoine du XX^e siècle : un levier de développement » – *La gazette officielle du tourisme* n° 2149 – 15 février 2012 – 3 pages
- Document 5 :** E. Cron – « L'inventaire général du patrimoine culturel et la mise en œuvre de politiques régionales de valorisation du patrimoine : l'effet décentralisation » – *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles* n°45 – hiver 2014-2015 – 5 pages
- Document 6 :** J.-J. Larrochelle – « La halle de Fontainebleau tombe sous les coups des pelleteuses » – *Le Monde.fr* – 24 septembre 2013 – 2 pages
- Document 7 :** B. Pouvreau – « Faut-il "patrimonialiser" les grands ensembles ? » – *Métropolitiques.eu* – 28 mars 2011 – 2 pages
- Document 8 :** A. Pouthier – « Le Conseil d'État valide le projet de rénovation de La Samaritaine » – *Le Moniteur.fr* – 19 juin 2015 – 2 pages
- Document 9 :** B. Charneau – « Le lycée Grand Air d'Arcachon » – *Site web du service patrimoine et inventaire d'Aquitaine* – 2014 – 7 pages
- Document 10 :** J.-L. Kerouanton – « La démarche 3D – le numérique comme outil de valorisation : la cintreuse des chantiers navals de la Ciotat » – *Monumental* – 2015 – 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

C A H I E R S D U P A T R I M O I N E

I N V E N T A I R E G É N É R A L D U P A T R I M O I N E C U L T U R E L

DOCUMENT 1

2014

LE BASSIN DE LACQ : métamorphoses d'un territoire

PRÉFACE

La Région Aquitaine est historiquement attachée au bassin de Lacq, dont la diversification des activités reste plus que jamais au cœur de nos réflexions et des politiques de développement économique et industriel engagées sur le territoire régional.

Forts de cet attachement, à travers l'appel à projets « Recherche » que nous reconduisons chaque année, nous ne pouvions que soutenir l'idée d'un inventaire du patrimoine industriel en Aquitaine, proposée en 2011 par la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine sur les thèmes de l'aéronautique, du portuaire et de l'énergie, ce dernier volet comprenant donc le site de Lacq. Grâce à un travail interdisciplinaire, et en association étroite avec notre propre service d'Inventaire qui en assure l'encadrement méthodologique et technique, ce projet a pour ambition de mieux comprendre la dynamique industrielle qui a progressivement transformé le territoire régional, du XIX^e siècle à nos jours.

Un tel intérêt est ancré de longue date dans l'histoire du service régional de l'Inventaire d'Aquitaine. Depuis plus de quarante ans, ses chercheurs découvrent et inventent des patrimoines, rarement perçus comme tels auparavant, des patrimoines qui sont alors mieux intégrés dans une vision du futur soucieuse de ses origines. La nécessité d'étudier le patrimoine industriel s'avère alors d'autant plus grande que sa préservation et sa reconversion sont rarement une évidence. Le département de la Gironde, du fait de la présence de la capitale régionale, était ainsi le territoire idéal pour entreprendre, entre 1988 et 1995, un bilan affiné de ce type de patrimoine qui a révélé l'existence d'un vaste corpus. Cette approche s'est ensuite poursuivie avec le canton de Fumel en Lot-et-Garonne, dont l'empreinte fortement industrielle était menacée par les restructurations liées à la déprise économique. Une importante étude a notamment été consacrée à l'usine métallurgique et a contribué au classement, au titre des Monuments historiques, de la machine de Watt.

Au-delà de la nécessité de réinterroger en permanence la définition même de patrimoine et de faire évoluer les contours d'un concept « nomade » révélateur des richesses d'un territoire, l'étude d'objets industriels aussi spécifiques et de surcroît récents permet de replacer un site comme Lacq dans une histoire plus globale de l'innovation en Aquitaine, et de mieux cerner ainsi les savoirs et les savoir-faire à l'origine d'un tel dynamisme. Or, les vertus d'une telle approche pour appréhender l'avenir sont bien réelles. Une meilleure connaissance de ce patrimoine industriel doit déboucher sur une compréhension plus fine et mieux contextualisée des atouts du territoire, ceux-là mêmes qui nourrissent les ambitions des acteurs socio-économiques d'Aquitaine.

Cet ouvrage, associant la synthèse des recherches conduites sur le complexe industriel de Lacq, de 1957 à nos jours, et les actes du colloque « Lacq : Trajectoires et enjeux territoriaux », qui s'est déroulé à Mourenx en novembre 2012, est donc une nouvelle étape d'une politique de valorisation plus globale et plus ambitieuse du patrimoine industriel en Aquitaine.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, une lecture des plus agréables et instructives.

Alain Rousset

Président du Conseil régional d'Aquitaine

Un revirement : la protection de l'architecture récente en Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne n'a pas tardé à prendre des initiatives pour protéger son architecture du XX^e siècle. Mais elle a abordé la question avec son pragmatisme caractéristique, qui rend ses méthodes et institutions souvent impénétrables aux habitants des autres pays européens.

Ces temps-ci, on parle beaucoup du « patrimoine » – heritage – en Grande-Bretagne, et ce mot est mis en vedette dans l'appellation du plus important organisme officiel voué aux monuments historiques, l'English Heritage. Pourtant, par rapport à la France, cette notion est moins solidement ancrée dans les esprits et dans le vocabulaire courant. Non que la nation britannique manque de respect ou d'intérêt pour les vestiges matériels du passé : la protection de l'architecture et de l'environnement suscite au contraire une activité enthousiaste. Ces initiatives étant très souvent spontanées et bénévoles, elles constituent le plus sincère des témoignages d'affection pour le passé. En revanche, l'idée qu'un legs national puisse se concrétiser officiellement sous forme de briques et de ciment demeure quelque peu étrangère au tempérament britannique.

Malgré tout, la Grande-Bretagne possède depuis 1947 un dispositif juridique simple et précis pour la protection des monuments historiques. C'est à l'intérieur de ce dispositif, élaboré à l'origine au profit des bâ-

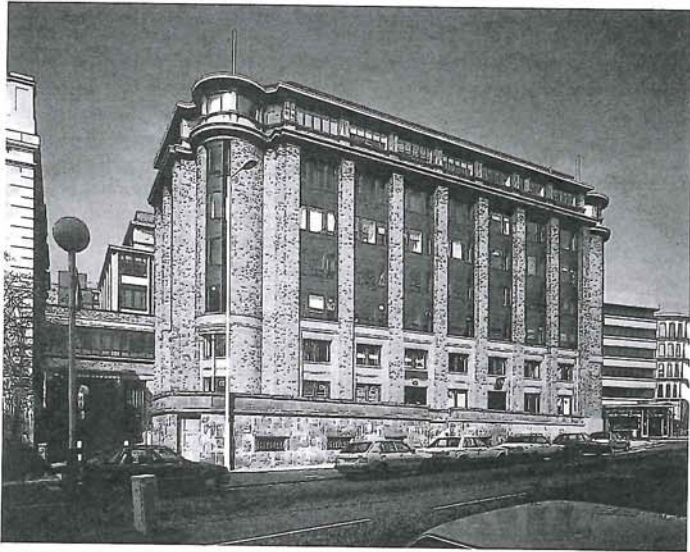
timents anciens, que l'on a dû prendre en compte l'architecture plus récente. Jusqu'ici, cela ne s'est pas trop mal passé.

La loi de 1947, confirmée et renforcée par des mesures législatives ultérieures, portait avant tout sur l'urbanisme. Les clauses relatives aux monuments historiques chargeaient l'Etat de dresser une liste des édifices admis à bénéficier d'une protection officielle, et dont l'entretien serait confié aux instances régionales. Ce

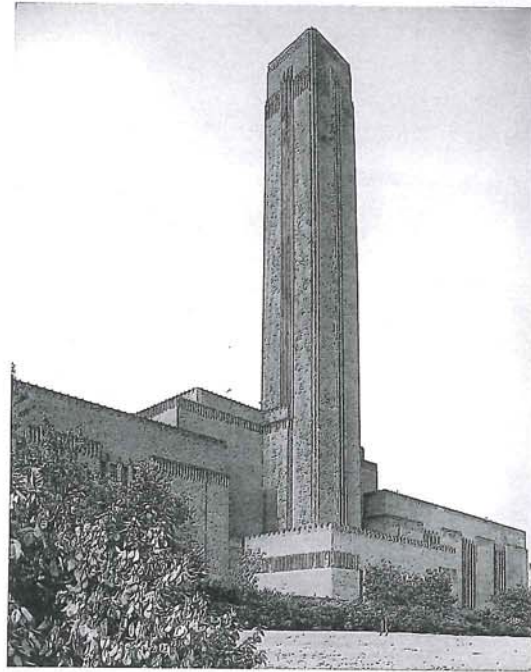
système reste le pivot de la législation britannique concernant les monuments historiques. La protection légale offerte par l'inscription sur la liste est considérable. N'importe qui peut demander à y faire figurer un bâtiment, indépendamment de ses fonctions professionnelles. Si l'édifice court un danger quelconque, le dossier est traité dans les plus brefs délais. Les responsables ne consultent pas les propriétaires avant de décider l'inscription, et ne leur proposent pas



1. Brynmawr Rubber Factory, Brynmawr, pays de Galles. Cette usine de caoutchouc fut la première construction d'après-guerre inscrite sur la liste des architectures protégées en Grande-Bretagne. Réalisée par l'Architects Cooperative Partnership, en 1948-1952, elle tombe en ruine depuis 1984.



2. Bracken House, Cannon Street, Londres. Cet immeuble construit sur des plans de Richardson et Houfe entre 1955 et 1958 abritait les bureaux du *Financial Times*. C'est le premier édifice anglais d'après-guerre à avoir bénéficié de la protection légale, à partir de 1987.



3. Centrale électrique de Bankside, quartier de Southwark, Londres. Construite par Sir Giles Scott entre 1948 et 1960, elle est désaffectée. Le gouvernement a refusé par deux fois de l'inscrire sur la liste comme le suggérait l'English Heritage, sans doute parce qu'elle occupe un terrain de valeur et serait difficile à reconvertir.

non plus une compensation ou une aide financière automatique au cas où il y aurait des réparations à effectuer. Toute modification substantielle de l'extérieur, de l'intérieur ou des « atténuances » d'un bâtiment inscrit doit recevoir l'agrément des instances locales.

A l'heure actuelle, quelque quatre cent quarante mille ensembles construits sont ainsi protégés sur le seul territoire anglais, ce qui correspond à quelque chose comme six cent cinquante mille bâtiments distincts. Cela fait beaucoup d'édifices couverts par la totalité des dispositions légales, comme n'ont pas tardé à le remarquer les adversaires du principe de l'inscription, notamment dans les métiers de l'immobilier. Le système a pris une ampleur que l'on n'avait nullement envisagée en 1947. Aussi les politiques ont-ils dû prendre beaucoup de précautions quand il s'est agi de l'étendre aux constructions modernes. Les ajouts à la liste et les critères d'inscription en Angleterre sont du ressort de l'English Heritage, fondé en 1983 et doté d'une certaine indépendance vis-à-vis du gouvernement. Mais les recommandations de cet organisme spécialisé doivent être approuvées par le ministre du Patrimoine national créé après l'élection de 1992, dont les at-

tributions recourent à peu près celles du ministère de la Culture en France.

La liste n'est pas en soi un document impressionnant. Elle se compose de fascicules simplement reliés par des anneaux, dépourvus d'illustrations, consacrés chacun à une région administrative. C'est ce qui est plus proche en Grande-Bretagne d'un inventaire officiel exhaustif des monuments historiques. Il existe en outre des « commissions royales » qui s'occupent de répertorier les monuments historiques en Angleterre, en Ecosse et au pays de Galles, tout à fait en dehors du système d'inscription. Ces commissions éditaient naguère des catalogues détaillés et solidement documentés, région par région. Or, les catalogues se périmaient si vite, par leur contenu et par leur style, qu'elles ont pratiquement abandonné cette activité pour s'attacher à rassembler et publier des renseignements sur des lieux, des thèmes ou des catégories d'édifices bien précis, selon les besoins.

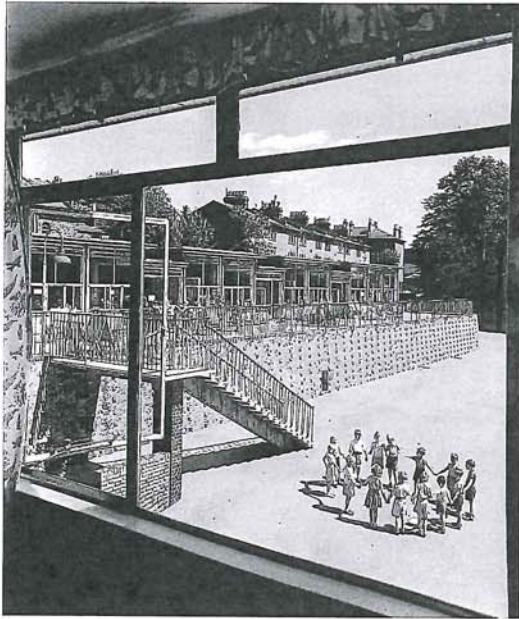
Une autre raison explique le peu d'empressement à établir un inventaire systématique des monuments historiques en Grande-Bretagne. C'est le succès remporté par une collection que Nikolaus Pevsner et les éditions Penguin Books ont lancée

en 1950, sous le titre *The Buildings of England*, et élargie depuis peu aux architectures du pays de Galles, d'Ecosse et d'Irlande. Cette excellente collection due à une initiative privée compte autant de titres que de comtés. Elle offre des informations si fiables et accessibles que c'est elle que le chercheur ou l'amateur consulte en premier, surtout quand il s'intéresse au XX^e siècle. On n'en trouve l'équivalent dans aucun autre pays européen. Les lacunes et préjugés dont souffraient les premiers volumes publiés par Pevsner (cet ardent partisan du Style international exprimait souvent son hostilité à l'égard des architectes modernes qui ne s'y conformaient pas) disparaissent dans les nouvelles éditions plus complètes réalisées sous l'égide de la très compétente Bridget Cherry. Ces ouvrages n'ont rien d'officiel et ne précisent pas si tel ou tel édifice est protégé ou non. Mais ils fournissent des renseignements beaucoup mieux présentés et plus aisément utilisables que la liste avec ses « descriptions ».

Il n'existe aucune limite officielle quant à la date de construction des édifices inscrits sur la liste. Au début, on privilégiait nettement les bâtiments antérieurs à 1837, première année du règne de Victoria. A présent, la plupart des architectures pré-victoriennes sont

inscrites, surtout en dehors des centres urbains. Après 1840, la liste devient plus sélective. Mais des groupes de pression n'ont cessé de réclamer une extension plus rapide des mesures de protection depuis que Harold Macmillan, Premier ministre à l'époque, a donné en 1958 l'autorisation de démolir le Euston Arch, ce magnifique monument victorien (1838) à la gloire de l'ère du chemin de fer. Les pressions viennent moins des architectes, des universitaires ou des spécialistes chargés de conseiller le gouvernement que des associations pour la sauvegarde de l'environnement (*national amenity societies*).

Ces associations jouent un rôle important, peut-être exceptionnel en Europe, dans les choix écologiques de la Grande-Bretagne moderne. Ce sont des groupes dont l'organisation et la situation restent mal définies, mais qui ont beaucoup d'idées et d'entregent. Ils rassemblent pour l'essentiel des membres des professions libérales et des militants de toute sorte, qui se plaisent à visiter les édifices d'une période donnée, à réunir des informations sur eux et à lancer des campagnes en leur faveur. William Morris avait donné l'impulsion initiale en fondant la Society for the Protection of Ancient Buildings en 1877. Le Georgian Group s'est



4. École John Ball, quartier de Blackheath, Londres, 1952-1953. Cet établissement offre un exemple caractéristique de ces petites écoles primaires, construites par des bureaux d'architecture municipaux, pour lesquelles la Grande-Bretagne était très réputée dans les années cinquante.

constitué dans les années trente pour mettre fin à la destruction des bâtiments du XVIII^e siècle, objectif atteint dans une large mesure par la législation d'après-guerre. La Victorian Society a vu le jour après le désastre du Euston Arch. Elle a mené une action intensive pendant toutes les années soixante et soixante-dix pour faire respecter et protéger la vigoureuse architecture britannique des règnes de Victoria et d'Edouard VII.

Cela nous amène directement au XX^e siècle, plus exactement jusqu'en 1914. Avant 1969, très peu de constructions postérieures à la Première Guerre mondiale étaient inscrites sur la liste en Angleterre (les exceptions étant presque toutes des œuvres d'Edwin Lutyens, qui a toujours fasciné les Britanniques). Et puis on a forcé les barrages, et glissé dans la liste cinquante architectures anglaises de l'entre-deux-guerres. Ces inscriptions, avalisées par Pevsner, concernaient presque toutes des œuvres représentatives du mouvement moderne, dont une forte proportion de « cubes blancs » à toits-terrasses dans le style de l'exposition du Weissenhof. Cela aurait semblé tout naturel dans la plupart des pays européens. Mais en Grande-Bretagne, le mouvement moderne ne s'est que faiblement implanté entre les deux conflits mondiaux. Il existe des constructions traditionnelles da-

tant de la même période qui ne le cèdent en rien à la nouvelle architecture « progressiste » importée du continent. L'absence de nouveautés y est largement compensée par la qualité de l'exécution et par une élégance de bon ton. On a réappris à les apprécier de plus en plus au cours des années soixante-dix, lorsqu'une réaction populaire contre le modernisme s'est manifestée en Grande-Bretagne. Aujourd'hui encore, le mouvement moderne est très souvent jugé arrogant et indifférent au contexte, et assimilé (à tort ou à raison) aux grosses erreurs de la politique du logement.

D'où la fondation, en 1979, de la Thirties Society. Malgré son nom apparemment restrictif, cette association a su mener une action tout aussi efficace que ses devancières auprès des pouvoirs publics. Bientôt, l'architecture dite néo-georgienne de l'entre-deux-guerres, due à des personnalités aussi authentiquement britanniques que Herbert Baker, Edwin Cooper, Robert Lorimer, Giles Scott et Goodhart-Rendel, rejoignait Lutyens sur la liste, à côté des cubes blancs de Lubetkin, Maxwell Fry, et Connell, Ward & Lucas, pour la plus grande satisfaction des tenants du conservatisme. Car dans la Grande-Bretagne de Mme Thatcher, un toit-terrasse en béton des années trente évoquait aux yeux de certains un socialisme larvé, tout aussi sûrement

qu'un toit allemand pentu de la même période renvoyait au nazisme.

Toutefois, on a vu se mettre en place au cours des dernières années une situation nouvelle, sans doute plus saine. En 1987, on a introduit en Angleterre la « règle des trente ans ». Ce système permet d'inscrire sur la liste des édifices aux qualités reconnues trente ans après leur construction (le délai se réduit à dix ans quand il s'agit de réalisations exceptionnelles menacées de démolition ou de défiguration). Pourquoi protéger des constructions aussi récentes? Beaucoup estiment qu'un recul de seulement trente ans, et a fortiori de dix ans, reste insuffisant pour autoriser une évaluation irréfutable de l'excellence d'une architecture. A cela, l'English Heritage répond que l'on est bien obligé de prendre les décisions maintenant, si l'on veut vraiment protéger certaines constructions marquantes, la durée de vie des bâtiments se raccourcissant de jour en jour.

La mise en péril d'une belle usine du pays de Galles, la Brynmawr Rub-

ber Factory de 1948-1952 construite par l'Architects Co-operative Partnership, a relancé le débat. Après quelques attermoissements, le bâtiment a fait l'objet d'une inscription en bonne et due forme, écartant ainsi les menaces de démolition. L'usine, toutefois est restée dans le même état de délabrement, ce qui prouve que l'inscription ne suffit pas à la sauvegarde de l'architecture. Il faut aussi des crédits et un projet convaincant de reconversion, toutes choses qui font cruellement défaut dans un lieu déshérité et isolé comme Brynmawr. Mais les autorités ont admis peu après le principe d'une inscription des constructions modernes. Le premier édifice anglais d'après-guerre à avoir bénéficié d'une protection ne relevait pas du mouvement moderne, mais de la tradition : la Bracken House, à Londres, construite pour abriter les bureaux du *Financial Times* sur des plans d'Albert Richardson en 1955-1958. Là, l'initiative a eu une suite heureuse. Au lieu d'être rasée, la Bracken House a été rénovée par Michael Hopkins, l'un des plus



5. Tour Trellick, quartier de North Kensington, Londres. Ces logements collectifs construits par Ernő Goldfinger entre 1968 et 1972 risquent d'être partiellement transformés. Le gouvernement n'a pas encore statué sur la proposition d'inscription.

grands architectes britanniques qui a obtenu l'autorisation de reconstruire le cœur de l'édifice dans son style personnel. Cette opération a justifié une autre ambition du système d'inscription, à savoir les reconversions créatives. On espère toujours que le même sort sera réservé à l'usine de Brynmawr.

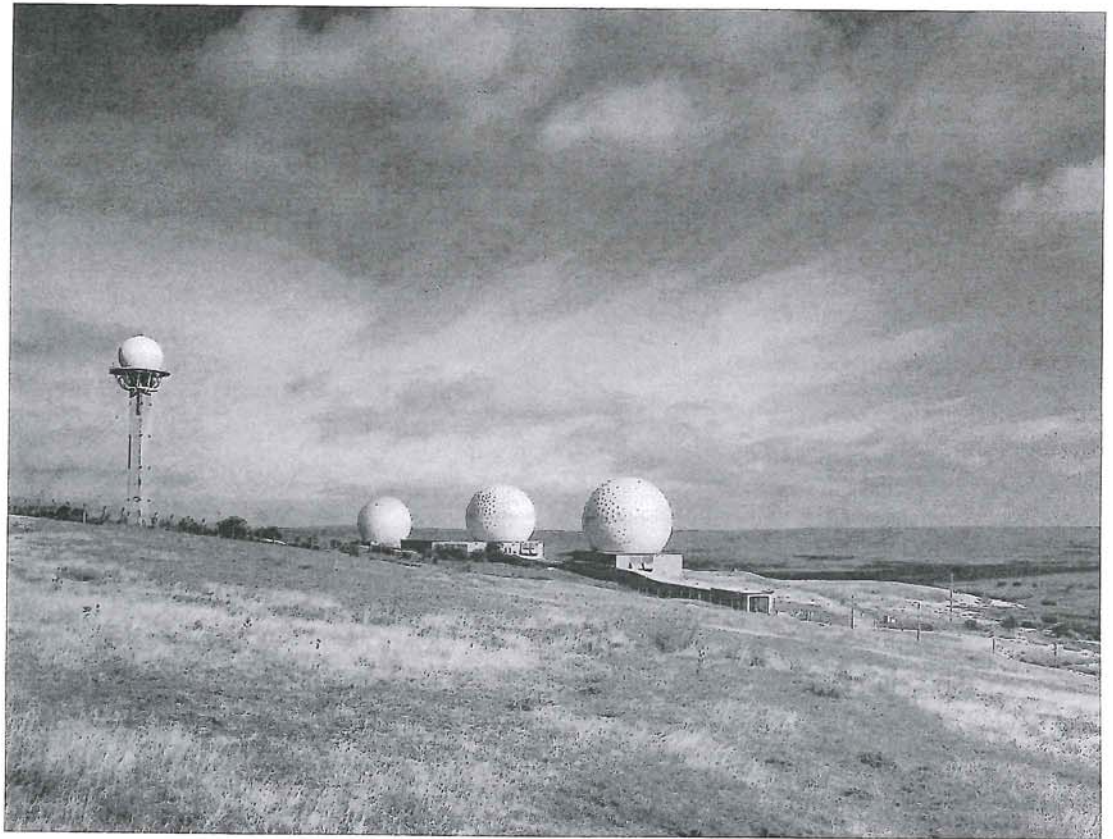
Depuis lors, les choses ne se sont certes pas passées sans heurts ni complications. En Angleterre, le gouvernement n'a accepté que dix-huit des soixante-dix inscriptions proposées en 1988 par l'English Heritage pour des bâtiments d'après-guerre. Le choix de l'Etat révélait un préjugé indéniable en faveur du style traditionnel d'architecture en brique toujours vivace après 1945. A l'heure où j'écris ces lignes, la liste ne comporte que vingt-neuf constructions d'après-guerre en Angleterre (dont un gigantesque télescope), deux au pays de Galles et guère plus en Ecosse. Etant donné le nombre total d'édifices inscrits, indiqué plus haut, et les controverses soulevées par ces questions, c'est un résultat bien modeste.

Or, le bien-fondé d'une protection de ces constructions récentes est démontré par la quantité de dossiers urgents traités depuis 1987, portant sur d'importantes architectures d'après-guerre menacées de démolition ou de transformation complète. Cela vaut surtout pour Londres et d'autres centres urbains, où les prix de l'immobilier restent élevés. Parmi les édifices inscrits récemment afin de préserver leur caractère, il faut citer le siège social de *The Economist* construit dans le quartier de St. James's, à Londres, par Alison et Peter Smithson. Le bâtiment le plus neuf à figurer sur la liste anglaise, protégé depuis 1991 pour des raisons analogues, est l'immeuble Willis Faber construit à Ipswich par Norman Foster. Il y a eu des destructions aussi, notamment St. Benedict Drumchapel, l'une des belles églises de Glasgow édifiées dans les années soixante, œuvre d'Andrew Macmillan et Izi Metzstein, de l'agence Gillespie, Kidd & Coia.

Malgré l'enthousiasme des milieux professionnels, qui dure depuis cinquante ans, le grand public continue en Grande-Bretagne à se méfier de l'architecture « moderne », voire des architectes en général. Le prince Charles est le dernier d'une longue lignée d'éminents critiques britanniques qui attribuent les maux de la société aux choix architecturaux (cette tradition remonte à Augustus Welby Pugin et John Ruskin). Par ailleurs, on a assisté à un léger retour



6. Des immeubles-barres à la Le Corbusier s'inscrivent dans un paysage anglais à Roehampton. Conçus par les bureaux d'architecture du London County Council entre 1954 et 1957, ils ne sont toujours pas protégés.



7. Poste de prédétection, Fylingdales. Ces énormes radômes érigés en 1963, célèbre curiosité des landes du Yorkshire, ont été démantelés en 1992 contre la volonté exprimée par l'opinion publique.

de balancier à l'encontre des mesures de sauvegarde, car les hommes d'affaires et les partisans de la libre entreprise affirment que l'on protège beaucoup trop à présent. Pour ces deux raisons, ceux qui souhaitent que l'on préserve l'architecture récente ont dû agir très prudemment, et chercher à susciter l'adhésion du public au lieu de lui imposer des décisions.

Au début de 1992, l'English Heritage a donc mis sur pied un programme d'étude étalé sur trois ans, visant à établir des critères d'inscription pour les constructions d'après-guerre et à éviter que ne se reproduise la mésaventure de 1987, où la majeure partie des recommandations de l'organisme s'est heurtée à un refus catégorique. Il s'agira d'examiner un par un chaque type de construction, au lieu de passer en revue les œuvres des différents architectes ou les styles. Ainsi, on pourra surmonter le sempiternel clivage entre tradition et modernité, et déterminer à l'avenir des normes pour l'établissement de la liste.

En août 1992, une petite exposition a marqué la fin de la première phase de réflexion (consacrée aux bâtiments à vocation pédagogique) et présenté le problème de la protection de l'architecture moderne à un public plus large, ce qui a permis d'évaluer ses réactions. L'exposition intitulée « A Change of Heart » [« Un revirement »] voyage dans diverses villes d'Angleterre. Que nous a appris cette expérience? Les médias, souvent très fermes et critiques en matière d'architecture, ont eu dans l'ensemble une réaction plutôt favorable. Bien évidemment, il est difficile de tirer des enseignements d'ordre général. Certains voudraient que davantage de constructions modernes soient inscrites, d'autres pensent que l'administration intervient déjà trop. Par bonheur, certains indices donnent à penser que la vieille animosité entre les courants traditionnel et moderne de l'architecture du XX^e siècle s'atténue enfin. L'exposition et le livret qui l'accompagne tentent de combler le fossé et de rappeler, comme le démontre l'histoire, que des architectes d'horizons divers ont adopté inconsciemment bien des positions communes.

Dans le secteur du bénévolat, si important pour la sauvegarde des sites britanniques, une convergence analogue semble se dessiner. La Thirties Society vient de changer de dénomination et s'appelle désormais la Twentieth Century Society. Elle a

élargi en conséquence son champ d'activité et se montre beaucoup plus éclectique qu'au début dans son intérêt pour l'art et l'architecture. Elle a organisé récemment un colloque fort apprécié sur l'architecture des années cinquante, où l'on a parlé de l'influence du collage sur la conception architecturale, et de celle de la cristallographie sur les aménagements intérieurs, meubles et tissus de l'époque. Le National Trust, institution britannique par excellence, resté longtemps exclusivement attentif à protéger les manoirs historiques et les sites naturels, envisage d'acheter une maison à toit-terrasse construite par Ernő Goldfinger, l'architecte hongrois élève de Perret à qui l'on doit certaines des tours en béton les plus impressionnantes de Londres. Même l'antenne britannique de DOCOMOMO, l'organisme international créé depuis peu pour la protection des réalisations du mouvement moderne, s'oriente vers une interprétation plus large de sa mission. Etant donné le contexte britannique, il ne faut pas s'étonner qu'elle s'adresse quasi exclusivement aux architectes.

De nombreuses difficultés subsistent. L'une d'elles est mise en lumière par les études conduites au cours de l'année passée, notamment par l'enquête de l'English Heritage sur l'architecture à vocation pédagogique.

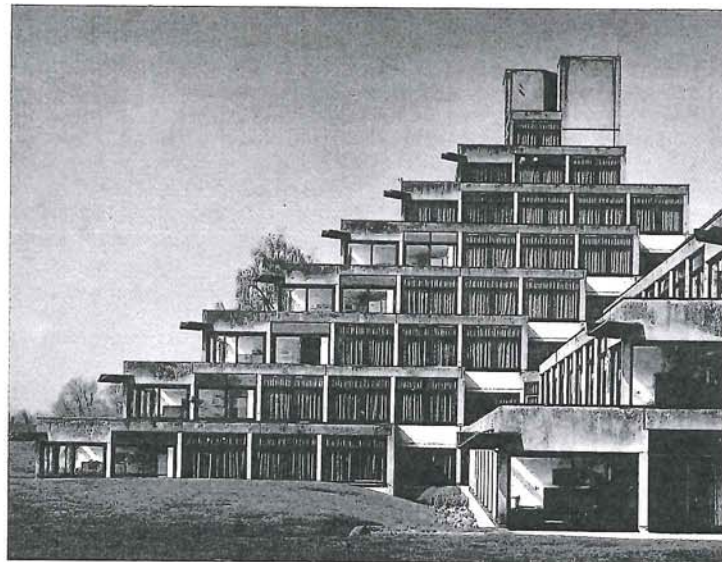
La Grande-Bretagne a été une pionnière dans le domaine des constructions scolaires pendant les vingt années qui ont suivi la seconde Guerre mondiale, et elle pouvait prétendre à la suprématie européenne sur ce terrain. Mais les écoles et universités sont des bâtiments relativement discrets, construits avec des moyens financiers limités et souvent dotés de façades anodines, surtout sur les photographies. Beaucoup de ces bâtiments ont été conçus pour une construction en préfabriqué, de sorte qu'ils se ressemblent tous. Leur principal intérêt réside souvent dans leurs aménagements techniques et pédagogiques, bien plus que dans leur aspect esthétique. Il s'avère difficile de les présenter aussi bien au public qu'au gouvernement (d'autant que bon nombre d'entre eux ne sont pas en très bon état) et de faire toucher du doigt leurs qualités architecturales. Un bâtiment d'apparence monumentale a plus de chances de séduire, de sorte qu'il est plus facile à protéger.

Une autre difficulté est soulevée par les ensembles de logements et tous les groupes de bâtiments importants. C'est le talon d'Achille du système britannique de protection du patrimoine architectural. Si les dispositifs mis en place fonctionnent bien, depuis 1947, pour les constructions isolées, ils n'ont jamais été vrai-

ment commodes pour les mesures de sauvegarde collective. Une loi de 1966 autorise les instances locales à désigner des « zones préservées ». Mais elle ne donne pas assez de pouvoirs et permet tout juste d'empêcher la démolition de quelques bâtiments qui ne sont pas inscrits sur la liste. En ce qui concerne les lotissements, c'est un sérieux handicap. La Grande-Bretagne est célèbre pour sa politique de logements depuis la période des cités-jardins. Or, étonnamment peu de lotissements de ce genre sont totalement protégés par une inscription, pour la bonne raison que l'ajout de toutes les maisons à la liste grossirait considérablement les chiffres et risquerait d'affaiblir les critères d'inscription des logements individuels. La banlieue-jardin de Hampstead agencée par Raymond Unwin est bien protégée, mais Welwyn Garden City, une réalisation importante de l'entre-deux-guerres, ne l'est pratiquement pas.

Quant aux nombreux logements collectifs construits par l'administration dans les centres urbains, aucun ou presque ne bénéficie des dispositions légales. Ils représentaient pourtant l'une des priorités de l'architecture en Grande-Bretagne dans les années d'après-guerre. Il y a là un problème qui pourrait devenir grave et qu'il faudra bien affronter. Rien n'a été fait pour un grand ensemble aussi célèbre que celui de Roehampton, construit entre 1952 et 1960 par le London County Council et lieu de pèlerinage de la moitié des architectes modernes européens. Bon nombre de ces lieux perdent peu à peu leur intégrité, à mesure que l'on vend des logements au coup par coup et que l'on modifie des détails. Une solution consisterait à imaginer un nouveau système de protection, à mi-chemin entre l'interventionnisme de l'inscription et l'inefficacité de la zone préservée, pour des endroits comme Roehampton ou les campus universitaires somptueusement aménagés dans les années soixante. Cela exigerait presque certainement une révision de la loi. Pour l'instant, le soutien populaire toujours indispensable à ce genre de changement en Grande-Bretagne n'est pas au rendez-vous. Mais il pourrait encore venir.

Traduit de l'anglais par Jeanne Bouniort



8. Couverture du livret accompagnant l'exposition « A Change of Heart » consacrée à l'architecture d'après-guerre, organisée par l'English Heritage à l'été 1992. Au centre résidence universitaire construite par Denys Lasdun en 1963 pour l'université d'East Anglia.

N.B. : Le point de vue exprimé ici n'engage que son auteur, et ne saurait refléter les positions officielles de l'organisme pour lequel il travaille, l'English Heritage.

Catherine Compain-Gajac

Conservation, restauration de l'architecture du mouvement moderne: l'exemple de l'université de Toulouse Le Mirail de Georges Candilis

- 1 Depuis le début des années 2000, la nécessaire reconstruction du campus de l'université de Toulouse-2-Le-Mirail attire l'attention de plusieurs historiens de l'architecture du XX^e siècle¹. La conservation des bâtiments qui constituent l'origine de ce campus conçu par l'agence d'architecture Candilis, Josic et Woods au début des années 1970, en débat depuis le début des années 2000, relève aujourd'hui d'une actualité brûlante. En très mauvais état de conservation, les bâtiments, qui en outre ne répondent plus aux normes actuelles de sécurité, sont l'objet d'inquiétudes. La question de leur devenir se pose de manière cruciale.
- 2 C'est cet exemple d'architecture « en perdition » qui a conduit plusieurs historiens de l'art, architectes et praticiens de ce lieu à proposer un débat plus large sur la conservation et la restauration d'édifices de la même époque dont l'architecture a pu être mise en danger ou le sera dans des délais plus ou moins longs.
- 3 L'idée n'était pas d'entraver des projets de réhabilitation déjà pensés. Il s'agissait plutôt de rassembler, autour de l'architecture du XX^e siècle, quelques-uns de ces chercheurs, historiens, architectes ou acteurs de terrain qui, à travers leurs expériences personnelles, ont entrepris une réflexion sur la question de sa protection. L'ambition était de mettre en lumière, de rassembler et de confronter des idées, de manifester l'impérative nécessité de prendre en compte, désormais, ce patrimoine récent. Chacun apportant le témoignage de la fortune actuelle d'architectures vulnérables, les regards se sont ainsi croisés sur la problématique essentielle de la patrimonialisation de l'héritage bâti du XX^e siècle. La chronologie des débats organisée autour de deux axes, l'architecture de Georges Candilis à l'UTM et les exemples significatifs d'architectures menacées, a conduit à des échanges percutants sur la notion plus générale de protection de l'architecture du XX^e siècle.
- 4 Le professeur Marie-Christine Jaillet, en sa qualité de vice-présidente du conseil scientifique de l'université Toulouse Le Mirail, a introduit la rencontre par une démonstration clairement formulée de l'intérêt qu'elle porte au devenir de l'architecture de Candilis. Spécialiste des questions urbaines, elle a affirmé la place de l'architecture de Candilis dans le *grand projet de ville* toulousain, assurant que le plan d'aménagement du campus ne prescrivait pas d'*effacer* ce bâtiment de référence de l'architecture moderne mais de le faire évoluer et de l'articuler aux édifices à venir, dans le respect de la question de la patrimonialisation. Puis, après que Catherine Compain-Gajac ait proposé un rappel historique, depuis le XIX^e siècle, de la notion de conservation-restauration de l'architecture dans le but de mettre en évidence les temps forts de la prise en compte patrimoniale de l'architecture du XX^e siècle, le contexte de l'édification du campus universitaire du Mirail a été présenté. Un tableau du site historique évoquant la mémoire du château du Mirail (toujours existant) depuis le XVI^e siècle a été présenté par Pascal Julien, puis Danièle Voldman, s'appuyant sur le contexte général des Trente Glorieuses à donné à comprendre comment, pour des raisons liées aux questions foncières, les villes avaient organisé, à partir de 1958, un *urbanisme aux champs* qui allait engendrer nombre de villes nouvelles et projets d'aménagements universitaires. Évoquant les ombres qui ont cerné les débats autour de la *ville nouvelle* du Mirail depuis sa conception, l'urbaniste Pierre Weidknet a dressé un état des lieux de l'architecture toulousaine du XX^e siècle.

Figure 1



Université Toulouse Le Mirail. Architectes Georges Candilis, Alexis Josic, Shadracks Woods, 1970.

© Photos H.F. Techer : graphisme C. Gajac, 2010.

- 5 La reconstruction du campus du Mirail et les problématiques qui s'y rattachent ont ensuite été développées par les acteurs même du projet. L'architecte Rémi Papillault, actif sur l'actuel schéma directeur d'aménagement, a rappelé la place historique de l'université dans le projet de ville nouvelle également conçue par l'équipe Candilis, Josic et Woods. Il a ensuite développé la dualité des enjeux d'un débat destruction-reconstruction face à l'idée d'une patrimonialisation possible de l'architecture en question. Les controverses qui ont animé ces débats ont été mises en lumière par Jean-Michel Minovez, historien et ancien vice-président au Patrimoine de l'UTM. Le constat de l'importante dégradation des bâtiments et de la double nécessité de procéder à une remise en état et de développer le campus de l'université s'est imposé sans équivoque. Cependant, même si les différents projets envisagés à partir de l'an 2000 se sont constamment articulés autour de l'idée du respect de la trame constructive et de la dalle structurelle, caractéristiques de cette architecture de Candilis, il n'en demeure pas moins que dans un premier temps une démolition-reconstruction de l'université a pu être envisagée sans compromis. La controverse tenait cependant à l'idée que l'architecture de Candilis devait être considérée comme une entité que l'on ne pouvait émietter, rogner, désagréger avec la seule consolation d'en conserver une infime partie destinée à la muséification comme cela était prévu. Une évolution favorable des projets montre qu'aujourd'hui l'essentiel de l'architecture de Georges Candilis peut être sauvé, quelques modules seulement étant promis à la destruction. Nicolas Golovtchenko, actuel vice-président au Patrimoine, replaçant l'université dans le contexte du développement urbain de Toulouse a, dans ce sens, présenté le nouveau schéma directeur. En affirmant une volonté de réhabilitation architecturale, il a confirmé d'une part le souci de conserver une partie significative de l'architecture de Candilis, outre le bâtiment originel le seul dont la structure soit métallique, d'autre part de développer l'architecture du futur campus à partir de la trame constructive originelle de Candilis. L'architecte Gérard Huet est venu, dans ce sens, apporter un premier témoignage d'intervention. À la fin des années 1980, l'architecture de l'Arche, dont il est l'auteur, est venue se greffer dans la diagonale du coin sud-est de la dalle de Candilis, perturbant l'orthogonalité mais respectant la référence formelle de la trame. L'architecte a expliqué son geste comme une réponse au programme. Il a construit un *bâtiment signal* qui s'est donné pour mission, par sa physionomie, de révéler par divers procédés l'architecture de Candilis, *empreinte emblématique des Modernes en terre toulousaine*.
- 6 C'est enfin le regard d'une historienne-plasticienne qu'Isabelle Alzieu a souhaité apporter au débat. Témoignant avec émotion et enthousiasme d'une pratique personnelle du lieu lorsqu'elle était étudiante de l'UTM, elle a ensuite développé deux interventions d'artistes choisis, Georges Rousse en résidence à l'UTM en 2003 et Jagna Ciuchta en 2005, montrant

comment deux expériences aussi différentes de l'espace avaient pu révéler l'esprit de l'architecture.

7 Le débat s'est alors ouvert à des perspectives plus larges. Agnès Cailliau, présidente de Docomomo France, a convoqué plusieurs exemples d'architectures en perte de vue. De la cité artisanale de Sèvres qui a permis d'évoquer la destruction d'une œuvre majeure de Candilis, architecturalement proche du Mirail, à la Cité des Poètes de Pierrefitte et aux logements sociaux Gamma de Nancy, ensembles emblématiques également menacés. Rappelant l'engagement déterminé de Docomomo dans des actions de plus en plus nombreuses sur le sujet plus général de la sauvegarde du patrimoine de l'architecture du XX^e siècle. Agnès Cailliau a été confortée dans ses propos par l'intervention du professeur Gérard Monnier qui, à travers sa très riche expérience personnelle, a proposé un panorama des enjeux et des pratiques de la protection du patrimoine architectural du XX^e siècle depuis la création de la *Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique* jusqu'à la reconnaissance de ce patrimoine, aujourd'hui par les services de l'Inventaire et les Commissions Régionales du Patrimoine et des Sites. Le conservateur général du patrimoine Bernard Toulhier a pour sa part fait le point sur les études et les recherches mises en œuvre par la mission sur le patrimoine architectural des XIX^e et XX^e siècles mise en place entre 1987 et 2004. Insistant sur l'importance des engagements personnels dans les actions de sauvegarde, il a montré que celles-ci ont, de manière effective, permis d'impulser de véritables politiques de protection du patrimoine architectural contemporain.

8 Dans ce contexte, l'architecture de Le Corbusier ne pouvait manquer d'être évoquée. Les problèmes liés à sa patrimonialisation ont ainsi été envisagés par Daniel Pinson, mettant la cité de Rezé, conçue en 1950, en perspective avec la *Claire cité* de la Balinière, cité-jardin-castor considérée comme une autre réponse à la crise du logement. À sa suite, Joseph Abram, témoin également très engagé, a retracé l'histoire de la réhabilitation de l'unité d'habitation de Briey-en-Forêt, faisant état des aléas de la vie du bâtiment. Évoquant la situation historique de la construction de cette architecture dans le contexte de la reconstruction et du développement industriel dans le bassin de Briey, Joseph Abram a souligné les rôles majeurs joués par trois acteurs majeurs Claudius Petit, Le Corbusier et Georges-Henri Pingusson. Il a conclu en regrettant la résistance du logement social dans le processus de reconnaissance patrimoniale de la part du public et de l'administration. Le caractère nécessaire des engagements et des initiatives personnelles dans le processus de protection et de conservation du patrimoine moderne s'est vérifié avec l'exposé de Gilles Ragot. Expliquant la longue et difficile démarche de candidature de l'œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier à l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, cet historien de l'architecture convaincu a mis l'accent sur la difficulté à faire reconnaître un patrimoine atypique composé d'œuvres qui ne sont pas toutes monumentales. Quant à Benoît Pouvreau, témoin de la situation dans le département de la Seine-Saint-Denis où se concentrent aujourd'hui le plus grand nombre de projets de démolition/reconstruction de grands ensembles de logements de France, il a plus particulièrement dénoncé l'évolution actuelle des politiques de démolition à l'égard des ensembles labellisés.

9 Le colloque ayant engagé à réfléchir à partir d'une œuvre de Candilis, diverses interventions se sont déclarées autour de cet architecte. Sylvie Denante, chargée d'études documentaires à la DRAC PACA, a ainsi évoqué une solution de sauvetage menée à partir de l'attribution du label Patrimoine du XX^e siècle dont ont bénéficié le lotissement *Les Mûriers* à Manosque, la résidence *Le Petit Nice* à Aix-en-Provence et la cité de *La Viste* à Marseille. Laurent Duport a poursuivi par une analyse de la cité des *Escanaux* à Bagnols-sur-Cèze. Décrivant les mécanismes de réhabilitation des bâtiments et mettant l'accent sur les imperfections d'une politique d'intervention orientée vers des réhabilitations ponctuelles plutôt que vers la prise en compte de la globalité du patrimoine immobilier, l'architecte-historien a ainsi soulevé un problème de politique générale de la gestion du patrimoine architectural du XX^e siècle.

10 C'est par leur regard passionné sur une architecture emblématique du Mouvement Moderne dans la capitale girondine que les bordelais Marc Saboya et Mathieu Lebecq ont clôturé la rencontre. Après un panorama de la construction architecturale bordelaise des années 1930 à la

fin de la seconde guerre mondiale, l'historien Marc Saboya a dressé un état de la critique locale et de ses conséquences à l'égard de la modernité à travers l'exemple du sauvetage de la caserne de pompiers de la Benauges construite par les architectes bordelais Ferret, Salier, Courtois en 1954. L'architecte Mathieu Lebecq a complété ce propos par la présentation de son projet de réhabilitation architecturale de la caserne, expliquant comment résoudre la problématique du passage d'une architecture du passé vers celle du présent par une prise de position affirmée de l'architecte dans le processus du « créer dans le créé ».

- 11 À travers les regards ainsi exprimés, la finalité du colloque Conservation, restauration de l'architecture du mouvement moderne: l'exemple de l'université de Toulouse Le Mirail de Georges Candilis était de mettre l'accent, modestement mais avec conviction, sur la gravité des enjeux de la conservation de l'architecture du XX^e siècle. Les intervenants, le public et la communauté universitaire présente, concernés par l'histoire de l'architecture moderne, se sont montrés déterminés à envisager la poursuite d'actions significatives et systématiques. L'exemple du campus universitaire du Mirail de Georges Candilis a en effet permis d'aborder la question spécifique de la conservation de l'architecture universitaire. Suscitant aujourd'hui un intérêt croissant à travers les publications universitaires qui montrent la nécessité d'études spécialisées, la restauration et la réhabilitation des architectures universitaires concernent tant l'architecture des bâtiments que l'organisation de l'urbanisme environnant. Elles posent la question de l'émergence de la notion de campus universitaire à partir de l'après deuxième guerre mondiale et des réponses diverses qui ont été apportées, non seulement en France mais à travers le monde.
- 12 Analyser les concepts qui ont motivé l'acte créateur pour révéler la personnalité de l'architecte, voir et comprendre comment ces campus ont vécu et vieilli pendant un demi-siècle, observer comment ils sont aujourd'hui utilisés, permet d'énoncer une démarche empirique destinée à favoriser la compréhension de ces architectures. Analyser l'évolution des contextes, observer l'augmentation de la population estudiantine et les modifications dans les modes de fréquentation des campus par les étudiants et par les enseignants, permet de porter un regard sur les nouvelles données de l'offre de formations et sur l'évolution des méthodes d'enseignement, et de situer ces architectures fatiguées dans une actualité sous-tendue par l'urgence.
- 13 Partout à travers le monde, des universitaires et des architectes se sont depuis longtemps penchés sur les problématiques nées de l'évolution des campus universitaires. En France (Bordeaux, Dijon, Caen, Compiègne, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Orléans, Rennes, Jussieu, Saint-Denis, Villetaneuse, Montpellier), en Europe les campus de Louvain la neuve, Valence – Blasco Ibanez, Berlin, etc., ailleurs (Buenos Aires, Mexico, Laval, Tokyo, Constantine) peuvent constituer des sites de référence à partir desquels il sera sans doute utile de développer des problématiques communes.
- 14 Ces architectures particulières sont aujourd'hui âgées de quelques 60 ans et plus. La démocratisation de l'accès à l'université, l'évolution du nombre des étudiants, le développement des propositions d'enseignements et de formation, l'importance du rôle de l'université dans le domaine de la recherche entraînent à repenser l'Université et par voie de conséquence les bâtiments qu'elle occupe. Les plans de modernisation, engagés depuis une vingtaine d'années concernent, à des degrés divers, l'ensemble des campus universitaires. Leur état de conservation, les conditions dans lesquelles ils ont été réaménagés, réhabilités, interrogent sur la faisabilité et l'intérêt même du maintien d'architectures parfois devenues obsolètes. L'amélioration des structures, la rénovation des locaux ne suffisent pas, souvent, à mettre en place les conditions d'une performance fonctionnelle et humaine des établissements.
- 15 Une fois délimité, le champ d'investigation devrait permettre d'analyser la mise en œuvre des procédures de conservation et de restauration actuellement vécues par les universités : conservation d'architectures témoins d'un moment et d'un lieu de l'histoire de l'enseignement supérieur, adaptation de ces architectures au monde universitaire d'aujourd'hui.
- 16 Une suite scientifique au colloque de Toulouse, centrée autour de la notion de conservation-restauration de l'architecture du Mouvement Moderne à travers la situation des universités édifiées entre 1945-1975, est en cours de réflexion.

Patrimoine du xx^e siècle : un levier de développement

Le label Patrimoine du xx^e siècle créé par le ministère de la Culture et de la Communication a pour objectif de susciter l'intérêt des décideurs, des aménageurs et du public pour des ensembles urbains majeurs. Il facilite la prise en compte d'un patrimoine souvent méconnu et permet d'enrichir l'offre culturelle d'une destination.

Ces édifices et ensembles urbains du xx^e siècle (ouvrages d'art, logements, édifices publics ou religieux, usines, équipements touristiques ou sportifs...) témoignent de l'évolution technique, économique, sociale, politique et culturelle. Le label, dont l'attribution est sans incidence juridique ou financière, permet d'améliorer la connaissance, la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine. Il s'applique à tout immeuble ou territoire représentatif des créations du xx^e siècle, déjà protégé au titre de la législation sur les monuments historiques ou par une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), ainsi qu'à tout immeuble ou territoire non protégé retenu par les commissions régionales du patrimoine et des sites (www.culture.gouv.fr). Début novembre 2011, près de 2300 édifices ou ensembles urbains avaient obtenu ce label. L'édifice labellisé est identifié par une plaque portant un logotype, avec le nom de celui-ci, ses dates de construction, l'identité et la qualité du maître d'œuvre et la mention « ministère de la Culture et de la Communication ». Les réseaux des Conseils d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et des Villes et Pays d'Art et d'Histoire participent à la promotion des édifices labellisés.

La Grande-Motte : un vecteur d'image

La Grande-Motte (Hérault) est située entre mer et Cévennes, au bord du golfe du Lion, sur la côte du Languedoc-Roussillon, à 15 minutes de Montpellier et à

30 minutes de Nîmes, aux portes de la Camargue. Cette station balnéaire a été créée par la Mission Racine d'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon pour offrir 40 000 lits aux Français des classes moyennes en vacances et capter les flux de touristes descendant vers le sud. Elle est l'œuvre de l'architecte Jean Balladur qui a conçu l'intégralité de l'urbanisme et de l'architecture. Les travaux ont commencé en 1966 et les deux premières pyramides étaient habitées en juillet 1968.

Une ville blanche dans un écrin vert

Cette ville nouvelle, novatrice à son époque et longtemps décriée, compte 9 000 habitants et vit toute l'année. Il ne s'agit plus seulement d'une station balnéaire dont les 100 000 lits (70% des hôtels sont des 4*), le port et les plages privées attirent les vacanciers, mais d'une ville-jardin où 70% de l'espace communal est occupé par des espaces verts ou des espaces naturels protégés. L'activité s'est diversifiée avec le tourisme d'affaires, la thalassothérapie, le golf (2 parcours 18 trous).

Début 2010, l'intégralité de la ville a été labellisée Patrimoine du xx^e siècle dans le cadre d'une démarche portée par la municipalité et initiée par la DRAC Languedoc-Roussillon.

« Le label a permis à la population et aux socioprofessionnels du tourisme de se réapproprier leur cadre de vie, alors que La Grande-Motte a longtemps hésité à afficher son architecture comme un

argument culturel et un vecteur d'image, explique Jérôme Arnaud, directeur de la station. Le label est venu légitimer une œuvre urbaine globale.

Des mesures de protection et de valorisation du patrimoine vont être lancées. Le PLU en cours d'élaboration sera architectural et va traduire la volonté locale de préservation et de valorisation. Des financements seront affectés à la protection de l'architecture et des sculptures (entretien des fontaines, compensation des effets dus au vent salé, entretien de la végétation pour ne pas masquer l'architecture, mobilier urbain, voirie, stationnement...).

La valorisation touristique s'appuie sur une nouvelle politique d'image et sur le schéma de développement élaboré en 2010 qui s'articule autour de l'architecture et du patrimoine, du nautisme et de l'environnement. L'architecture est désormais un facteur démarquant qui enrichit l'offre balnéaire et nautique. Le label a modifié le système d'interaction de la Ville, lui a ouvert l'accès à de nouveaux réseaux et la station travaille désormais avec la DRAC, les écoles d'architecture, les institutionnels du tourisme et de la culture.

Il a eu un effet de levier sur l'offre de découverte urbaine. L'office de tourisme propose sept visites guidées adaptées à divers segments de clientèle (visites ludiques pour enfants, visite en Segway pour adolescents, visites culturelles...). Proposées d'avril à octobre, elles permettent de qualifier l'offre, d'étaler la fréquentation et enrichissent les produits séjours. Des applications sur iPhone touchent un public

recherchant la découverte en autonomie.

Trois chasses au trésor sont proposées aux jeunes enfants, aux familles et aux "experts" amateurs de ce type de découverte. Toutes portent sur des thèmes architecturaux, avec un document à retirer à l'office de tourisme. Elles durent de trois à sept heures et peuvent être fractionnées, par exemple en soirée ou en cas de mauvais temps. Des associations se sont créées pour valoriser le patrimoine et des loueurs professionnels de Segway organisent des visites guidées.

Recruter des spécialistes

Suite à la labellisation, la Ville a créé un poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine. Une personne issue des Monuments nationaux de Languedoc-Roussillon a été recrutée au sein du service promotion de l'office de tourisme. Les relations presse se développent et nous constatons que les supports intéressés se diversifient (20% de presse touristique, 80% de presse liée à l'art, à la culture, à l'architecture).

L'étude d'image réalisée fin 2010 a permis de constater que 94% des Français interrogés savent que La Grande-Motte est une station balnéaire, que 75% ont une idée assez précise de sa localisation et que 39% en ont une image négative "bétonnée, littoral défigurée, tourisme de masse". Le label Patrimoine du XX^e siècle modernise l'image, donne du sens à un positionnement culturel et joue le rôle de déclencheur d'initiatives locales.

Meudon : un regain d'intérêt

En 2010, à Meudon (Hauts-de-Seine), la résidence Le Parc et les Maisons Prouvé ont reçu le label Patrimoine du XX^e siècle. Les maisons construites par l'ingénieur Jean Prouvé avaient pour

objectif d'apporter une solution nouvelle au logement d'urgence. Ces quatorze prototypes devaient être fabriqués en grande série et à faible coût. Le projet a été refusé et seuls les prototypes ont été réalisés, avec huit pavillons Métropole en acier/aluminium et six pavillons Coques en métal et maçonnerie, édifiés à Meudon de 1949 à 1951 dans un lotissement.

« Sur la route qui longe les Maisons Prouvé qui subsistent, situées dans une copropriété privée, la Ville a installé l'un des panneaux du Parcours du patrimoine qui permet au promeneur de comprendre l'intérêt de cet habitat, précise Francis Villadier, directeur du patrimoine. La résidence Le Parc, située dans le quartier de Meudon-la-Forêt, a été réalisée entre 1957 et 1962 par Fernand Pouillon, sur un site de 40 hectares. Elle comprend des commerces et 2 635 logements à caractère social ordonnés autour d'un grand bassin. Elle bénéficie également de panneaux Parcours du patrimoine.

Des visites de ces deux sites sont organisées pendant les Journées du patrimoine. En 2011, le label a été mis en valeur lors du 50^e anniversaire de la création de Meudon-la-Forêt, notamment par une exposition sur l'œuvre de Fernand Pouillon. Une vidéo et un DVD proposent des témoignages des premiers occupants du site. Grâce à ce label, les habitants de Meu-

don-la-Forêt portent un regard nouveau sur leur quartier. »

Les Utopies Réalisées : un réseau dynamique

Les Utopies Réalisées invitent à changer de regard sur l'architecture du XX^e siècle au travers de la mise en perspective de cinq sites majeurs de la région lyonnaise, chacun illustrant un chapitre d'une histoire architecturale commune. Il s'agit de découvrir les utopies sociales et urbaines du siècle passé, fruit de la rencontre entre des architectes visionnaires et des maires audacieux. Chacun des sites raconte l'histoire commune du Mouvement moderne architectural du XX^e siècle, depuis sa phase d'avant-garde à Lyon et à Villeurbanne, jusqu'à son apogée à Firminy et à Éveux, puis sa contestation et son renouvellement à Givors.

Dans le langage courant, une utopie est une fantaisie ou un projet irréalisable qui qualifiait, à l'origine, un contre-projet ambitieux face à une réalité jugée inacceptable. Dans ce sens, Les Utopies Réalisées traduisent le refus d'architectes et d'hommes politiques de se résigner à l'état de l'habitat dans les années vingt et après la Seconde Guerre mondiale, en créant des laboratoires d'une nouvelle vision de la ville et de l'habitat.

« La démarche Utopies Réalisées, lancée en 2006, s'appuie, d'une

Royan : un patrimoine à valoriser

À Royan (Charente-Maritime), dix édifices du XX^e siècle (5 publics, 5 privés) classés Monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques ont été labellisés. Les cinq édifices publics (sur lesquels a été apposée la plaque spécifique au label en 2004) sont l'église Notre-Dame, le centre protestant, le palais des congrès, le marché couvert et la gare routière.

« Dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire, un plan d'actions va permettre d'améliorer la visibilité du label Patrimoine du XX^e siècle, précise Charlotte de Charrette, animatrice de l'architecture et du patrimoine. En 2012, un micro-trottoir sera réalisé par la classe de BTS Tourisme du lycée Cordouan pour évaluer la notoriété du label auprès de la population. En mai, dans le cadre du Mois de l'architecture en Poitou-Charentes, une conférence et des visites guidées seront proposées. »

part sur un contenu culturel pour mettre en place un produit touristique, explique **Pierrick Arnaud**, chargé de mission à la Région urbaine de Lyon (RUL) et animateur du réseau. Ce travail de fond a été réalisé, début 2007, par **Gilles Ragot**, historien de l'art et professeur à l'École nationale supérieure architecture et paysage de Bordeaux, spécialiste du patrimoine du xx^e siècle.

D'autre part, sur une approche marketing (2006-2008) comportant les études de positionnement du produit *Utopies Réalisées* avec des spécialistes en architecture de la région lyonnaise et la définition de trois publics cibles : le public spécialisé (architectes...), le public éclairé amateur de visites culturelles atypiques et le public scolaire.

Des outils de médiation

Une étude concernant la stratégie de mise en tourisme et de communication, réalisée en partenariat avec deux cabinets spécialisés, a permis de définir des outils de médiation et de communication. La charte graphique et le logo de la marque *Les Utopies Réalisées* ont été mis au point avec une agence de communication. Le dépliant édité en 2008 est diffusé par les offices de tourisme concernés. L'ouvrage *Utopies Réalisées* écrit par Gilles Ragot (français, anglais, Éditions Somogy, 2009) est diffusé en librairie et en ligne. Cinq visites audio-guidées de l'extérieur des sites (tous sont habités) sont disponibles depuis 2009; elles sont téléchargeables gratuitement sur le site Internet www.utopies-realisees.com (lancé en avril 2011) et peuvent être écoutées en ligne ou sur place (lecteur MP3 ou smartphone), accompagnées d'un plan.

Le personnel d'accueil des cinq sites a été formé lors de "journées des guides" avec l'appui de Gilles Ragot pour intégrer le contenu de cette offre architecturale aux

visites existantes ou en créer de nouvelles. Pour le moment, il n'existe pas de circuit pérenne reliant les cinq sites, mais des circuits expérimentaux sont proposés lors des Journées du patrimoine et le musée urbain Tony Garnier a déjà organisé des balades à la journée permettant de découvrir deux sites. Par ailleurs, un court-métrage de 12 minutes sur les cinq sites a été réalisé avec Gilles Ragot.

En 2011, une exposition de photos grand format itinérante a été lancée au musée urbain Tony Garnier, suite à une campagne de photos à basse altitude qui permet de découvrir les sites sous des angles insolites. Le prochain chantier concernera la mise en place d'événementiels pour accroître la notoriété des sites et illustrer leur mise en réseau. En 2012, une campagne de communication et de relations publiques va être lancée. Par ailleurs, un tableau de bord sera élaboré pour mesurer l'impact des actions du réseau.

Globalement, le discours sur ce patrimoine n'est pas focalisé sur le geste architectural, mais plutôt sur les aventures humaines, sociales, techniques pour porter "un autre regard sur l'architecture du xx^e siècle", car chacun des sites illustre un chapitre d'une histoire commune. Certains habitants participent à la découverte de ce patrimoine : à Givors, un

couple d'occupants des Étoiles de Renaudie a créé un gîte et une habitante ouvre parfois sa porte aux visiteurs. À Eveux, on peut passer une nuit dans une cellule des dominicains du couvent de La Tourette.

La Région urbaine de Lyon (RUL) porte le projet. À terme, le réseau devra mettre en place ses modalités d'organisation et de financement. La création d'outils est financée au travers de plans d'action sur deux ans. Ainsi, en 2009-2010, pour un plan de 130 000 €, la Région Rhône-Alpes a apporté 60 000 € dans le cadre d'un appel à projets, la somme restante étant financée à hauteur d'un tiers par la RUL, d'un tiers par les cinq sites et d'un tiers par Saint-Étienne Métropole et le Grand Lyon.

Le groupe de travail support du réseau, qui comprend les responsables des cinq sites, le Grand Lyon, Saint-Étienne Métropole et les offices de tourisme, permet un dialogue entre tourisme et culture. La mise en place du réseau a bénéficié de l'accompagnement de la *Mitra* (Mission d'ingénierie touristique Rhône-Alpes) depuis les études préliminaires jusqu'à la mise en place des outils. **La RUL considère Les Utopies Réalisées comme une opération pilote qui permettra de développer de nouveaux produits touristiques à l'échelle de la région lyonnaise.** ■

Les Utopies Réalisées : cinq sites en région lyonnaise

- Cité Tony Garnier à Lyon (quartier des États-Unis) : 1 500 logements sociaux en alternative aux taudis ouvriers du début du xx^e siècle.
- Quartier des **Gratte-Ciel** à Villeurbanne : créé en centre-ville dans l'entre-deux-guerres; 1 450 logements sociaux et des équipements publics (hôtel de ville, palais du travail, dispensaire, chauffage urbain, commerces).
- Couvent dominicain de La Tourette à Eveux : signé Le Corbusier, participe au renouvellement de l'art sacré.
- Site Le Corbusier de Firminy-Vert : une unité d'habitation, une maison de la culture, un stade, une piscine et une église.
- Cité des Étoiles à Givors : construite par Jean Renaudie, 207 logements sociaux et en copropriété, des commerces, des équipements publics.

L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL ET LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES RÉGIONALES DE VALORISATION DU PATRIMOINE : L'EFFET DÉCENTRALISATION¹

Éric Cron

De la prise de conscience de l'impérieuse nécessité de protéger les monuments et objets dont « la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national »,² à l'aventure d'un Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France³ – les deux démarches étant liées pour ne pas dire consubstantielles – les politiques patrimoniales bénéficient, en France, d'une ancienneté exceptionnelle.

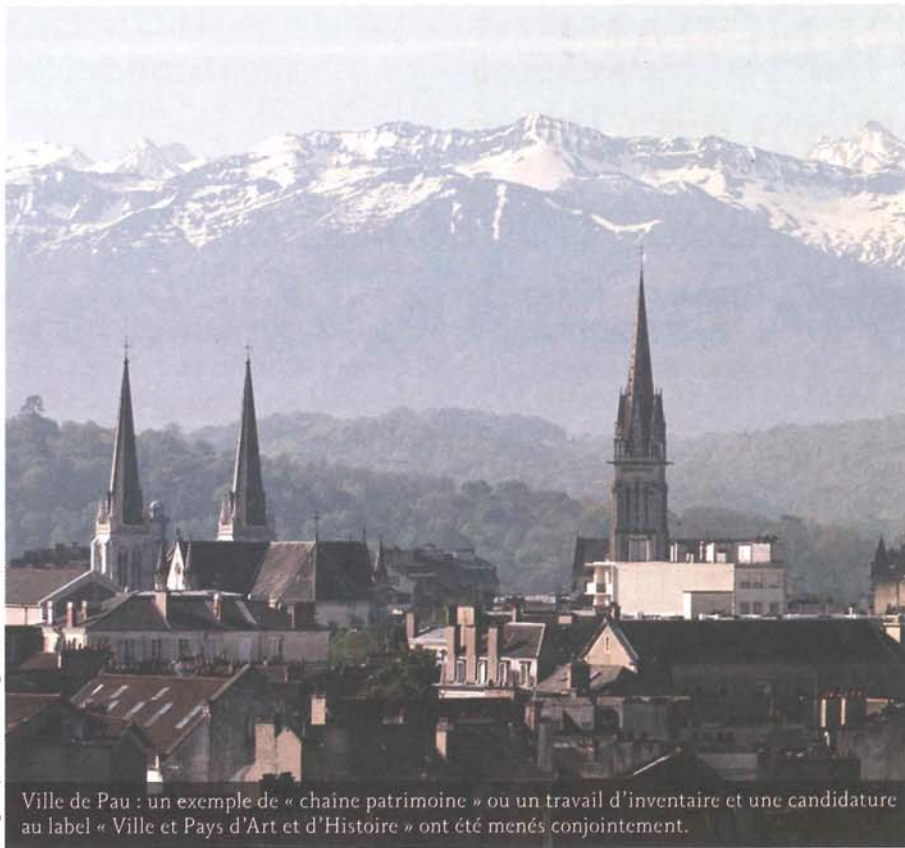
Si, à ce titre, elles ont pu servir de modèle en Europe, le revers d'une telle antériorité réside dans le risque de sectorisation de ces politiques, notamment pour l'Inventaire général qui s'est progressivement institutionnalisé au cours de son histoire pour devenir un service autonome au sein des Directions régionales des affaires culturelles. Tout l'enjeu reposait dès lors sur la construction d'une complémentarité, parfois fantasmée, avec d'autres services patrimoniaux comme les Conservations régionales des Monuments historiques, avec des réussites que l'on sait mitigées. Bien avant la décentralisation de l'Inventaire général, on pouvait observer d'une région à l'autre des disparités dans cette recherche de transversalité entre les compétences patrimoniales de l'État.

Le caractère pluridisciplinaire du patrimoine culturel, qui intéresse plusieurs domaines des sciences humaines, ayant chacune des problématiques et une méthodologie propres, renforce par ailleurs la difficulté d'en avoir une approche globale. Il en est de même pour les politiques publiques qui y sont liées, partagées à différents niveaux institutionnels, souvent éclatées et circonscrites à une discipline, à une

compétence, à un savoir-faire, avec en arrière-plan une inflation patrimoniale évidente depuis les années 1980 et un concept éminemment nomade⁴.

La décentralisation de l'Inventaire général, en 2004, aurait donc pu accentuer ce constat et complexifier la situation en attribuant, par la loi, une compétence patrimoniale à un nouvel échelon institutionnel, la Région⁵. Au sein d'une telle institution, le patrimoine peut être de surcroît intégré dans plusieurs secteurs d'activité : culture, tourisme, aménagement du territoire, développement économique. Or, avec cette compétence culturelle obligatoire, la seule que les Régions possèdent, au moins deux tendances sont apparues depuis la décentralisation. On a assisté, d'une part, à la montée en puissance de la question de l'expertise et, d'autre part, à la mise en place progressive de politiques régionales de valorisation du patrimoine de plus en plus globales, avec la notion de « chaîne patrimoine ». Ces deux tendances ne témoignent pas exactement de la même chose : d'un côté la « chaîne patrimoine » tente de mettre en cohérence les différentes actions que l'on peut conduire au sein d'une même famille, de l'autre l'expertise s'exprime bien souvent de manière transversale.

Malgré l'apparente cohérence de ces tendances, on observe une grande diversité des objectifs assignés à ces nouvelles politiques patrimoniales, dont l'un des marqueurs reste le positionnement de l'Inventaire général dans l'institution régionale et la priorité qui lui est donnée. Au risque de schématiser quelque peu, deux variantes ont été constatées. Certaines Régions ont développé ainsi une « chaîne patrimoine » dans une optique de politique culturelle, avec l'ambition de favoriser la connaissance, la transmission d'un patrimoine dans un bon état de conservation, en collaboration avec les services de l'État, et la médiation. Dans ce cadre, le maintien d'une politique éditoriale dynamique, dans la continuité de l'avant-décentralisation, a été associé à une diversification exceptionnelle des supports utilisés pour élargir le public touché : sites web, visites virtuelles, web-documentaires et bandes dessinées côtoient aujourd'hui les collections nationales de l'Inventaire général. Dans d'autres régions, la « chaîne patrimoine » s'est détachée davantage de l'objet en tant que tel pour raisonner à l'échelle des outils d'aménagement du territoire, avec l'objectif d'insuffler une dimension patrimoniale dans toutes les strates structurant ces territoires.



Ville de Pau : un exemple de « chaîne patrimoine » où un travail d'inventaire et une candidature au label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » ont été menés conjointement.

Avec un tel succès, le patrimoine historique génère autant le consensus qu'il provoque la contestation. Si ce consensus témoigne d'une réaction pour lutter contre la perte des valeurs, en particulier culturelles, ou pour marquer un attachement aux dimensions esthétiques et mémorielles de notre société, avec une dimension affective évidente, la contestation revendique à l'opposé le droit de jouir librement de son bien, de créer, de moderniser. Pour l'Inventaire général, il ne s'agit pas de prendre position dans ce débat. Nous ne sommes pas dans l'incantation mais dans l'interrogation. Le plus important n'est pas forcément l'objet patrimonial en lui-même, mais la démarche qui conduit à lui, le fait de créer une communauté de réflexion bienveillante autour de cet objet, d'étendre le champ des possibles, ce que certains appellent « la mobilité salutaire des valeurs culturelles »⁶.

L'Inventaire général du patrimoine culturel de la France ne sera donc jamais achevé, non pas uniquement, comme le dit le rapport Bady, parce que le champ sémantique du patrimoine s'étend constamment⁷, mais parce que la mise en connaissance d'un territoire s'entend également au regard des projets de ce dernier. La recherche et sa documentation scientifique ne sont plus une fin en soi, avec *a minima* un objectif de couverture du terrain et de diffusion, mais elles sont

L'INVENTAIRE GÉNÉRAL ET LA « CHAÎNE PATRIMOINE »

Le patrimoine historique désigne un ensemble d'objets appartenant à une communauté dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle est difficile à circonscrire : communautés locales, nationale, planétaire, qui dans tous les cas transcendent la notion de propriété. Ces objets ont un point en commun, à savoir leur appartenance au passé, mais un passé qui est de plus en plus proche de nous. L'Inventaire général, par ses prospections systématiques sur le terrain, a largement contribué à étendre le champ de ce patrimoine qui dépasse largement la notion de *monument historique* : chronologiquement en s'intéressant progressivement au XX^e siècle et typologiquement à travers notamment ses recherches sur le patrimoine rural ou industriel. Cette évolution sémantique rend opaque les contours du phénomène pour gagner peu à peu tous les secteurs des politiques publiques. Tout peut potentiellement devenir patrimoine.

L'inscription au titre des Monuments historiques de la maison Lemoine construite par Rem Koolhaas à Floirac, près de Bordeaux, alors qu'elle était encore sous garantie décennale, témoigne de cette progression conquérante, tout en étant manifestement impropre et excessive.



Le lycée Grand Air à Arcachon : un patrimoine des années 1950 en devenir.

devenues au fil des années le moteur d'une réflexion qui permet de bâtir des projets de territoire selon un principe d'infusion. C'est sur ce point en particulier que la décentralisation de l'Inventaire général a eu les effets les plus bénéfiques. Au-delà du renforcement des projets de médiation, force est de constater qu'avec cette nouvelle compétence scientifique les Régions restent aujourd'hui, lorsqu'elles s'emparent des autres volets d'une politique patrimoniale, la seule institution à pouvoir intervenir sur l'ensemble d'une « chaîne patrimoine » pour « faire politique ».

L'institutionnalisation progressive de l'Inventaire général s'est donc poursuivie logiquement avec la décentralisation. Dans certaines régions, il a acquis une place qu'il n'avait pas avant. Le conservateur régional de l'Inventaire est devenu ainsi le chef d'un service aux compétences élargies : politiques régionales de soutien à la restauration des monuments historiques, aux projets de médiation, à travers notamment le label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire », aux musées de France pour ne citer que les cas de figure les plus fréquents. Cette extension des compétences l'oblige donc à coordonner des actions conduites en maîtrise d'œuvre, sur la recherche au titre de l'Inventaire et sa valorisation, et des politiques de soutien à d'autres opérateurs, le plus souvent des collectivités territoriales. D'après les rapports annuels du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel, six services régionaux étaient concernés par ce dernier cas de figure en 2007, au moment du transfert, contre une douzaine aujourd'hui. Les vertus d'une telle évolution sont naturellement nombreuses, à commencer par l'instauration d'une relation plus étroite entre la connaissance et les projets de valorisation du patrimoine. Ce phénomène n'est évidemment pas nouveau. Il avait été mis en œuvre avant la décentralisation sur certaines aires d'études où un travail d'inventaire avait pu être associé à la création d'un secteur sauvegardé, d'une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ou à une labellisation « Villes et Pays d'Art et d'Histoire », comme à Fontenay-le-Comte, Riom ou Saumur. La nouveauté réside en réalité dans le fait



Saumur : une ville dotée d'un inventaire exhaustif, d'une Z.P.P.A.U.P., d'un secteur sauvegardé et du label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ».

© Région Pays de la Loire, Inventaire général, P. Giraud, 2004.

que la « chaîne patrimoine » est devenue dans certains cas un principe fondateur des actions du service et est érigée au rang des politiques régionales de développement des territoires. Pour ce faire, plusieurs régions se sont dotées, depuis 2007, de documents-cadres, aussi importants qu'inédits dans l'histoire de l'Inventaire général.

Les projets de service

Les projets de service ont eu ainsi le grand mérite de positionner clairement la nouvelle compétence de l'Inventaire général et les actions en faveur du patrimoine dans une direction, un pôle, une institution, tant auprès des collègues que des élus. En Bretagne, où la notion de « chaîne patrimoine » apparaît pour la première fois, dès 2007, le projet intitulé *Pour une nouvelle politique du patrimoine culturel en Bretagne* porte sans ambiguïté sur le rôle que doit jouer l'Inventaire général : « Inscrit dans les stratégies de la collectivité régionale, confronté à l'enjeu culturel des politiques économiques et sociales, l'Inventaire doit désormais agir en faveur de l'aménagement culturel du territoire de Bretagne ». Même s'ils ont été appliqués de manière différenciée et revus dans un second temps, trois dispositifs spécifiques ont posé précocement les bases d'une politique régionale : la construction de projets de territoire à travers un conventionnement, la cible étant alors les Pays, la détermination de thématiques

régionales de recherche sur le patrimoine et le développement des diagnostics territoriaux pour renforcer, s'il était besoin, le caractère applicatif de la recherche.

En Aquitaine, dans le cadre d'une démarche engagée à l'échelle du pôle « culture, éducation, sport, jeunesse et direction de la maîtrise d'ouvrage », le projet du service du Patrimoine et de l'Inventaire a mis l'accent sur deux objectifs prioritaires :

- ▶ le positionnement de la Région comme l'institution de référence en matière de médiation et de transmission du savoir, avec le développement d'une collection régionale, l'ouverture d'une salle d'exposition et d'un centre de documentation qui lui donne pignon sur rue, dont le succès de fréquentation quotidienne atteste l'importance d'un tel équipement, et la poursuite de l'enrichissement du site web ;
- ▶ le confortement du rayonnement du service comme pôle de recherche avec le développement de partenariats avec d'autres collectivités territoriales, pour être au plus proche des enjeux de territoire et ce, en association avec les universités de Pau et de Bordeaux.

Cette dernière ambition s'est concrétisée, dès 2011, par un partenariat entre le service du Patrimoine et de l'Inventaire et la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, à travers l'appel à projets « Recherche » de la Région Aquitaine. Cette dernière a été

retenue pour réaliser un inventaire du « Patrimoine industriel en Aquitaine » (PiAq) sur deux thèmes principaux : le patrimoine de l'énergie, en particulier sur le site de Lacq-Mourenx, et le patrimoine aéronautique et aérospatial. L'un des enjeux de ce projet était bien entendu lié à l'étude des modalités du développement industriel prétendument tardif de la région Aquitaine : cette « revanche des Suds » qui s'est appuyée sur les technologies de pointe, notamment au sein des pôles de compétitivité⁸. Outre le processus de patrimonialisation d'objets particulièrement récents, le plus intéressant a bien été de démontrer, à l'ensemble des acteurs d'un secteur encore bien vivant et sensible, comment la compréhension d'un système local d'innovation, à partir des archives et des éléments patrimoniaux de cette histoire, encore non-identifiés comme tels, nourrit les réflexions autour des futurs développements de ces filières et des restructurations inévitables pour certains sites. Face à des personnes peu habituées à raisonner ainsi, le pari n'était pas gagné d'avance.

Les règlements d'intervention

Les services régionaux de l'Inventaire se sont emparés, depuis la décentralisation, d'un autre document-cadre de premier ordre, caractéristique du fonctionnement des collectivités territoriales : les règlements d'intervention. Votés en assemblée plénière, ils fondent publiquement les grands principes de la politique régionale dans un domaine particulier et les actions qui seront conduites et soutenues dans ce cadre. Une dizaine de services régionaux de l'Inventaire ont ainsi élaboré un tel outil depuis 2007, avec une diversification des dispositifs d'aide traduisant une certaine vitalité des politiques patrimoniales. Au-delà de la mise en œuvre concrète de ces régimes d'aide, c'est le sens qui leur est donné qui importe le plus. Dans la plupart des cas, le patrimoine historique est considéré comme une ressource qui doit être valorisée en tant que facteur de développement culturel et économique des territoires, mais aussi comme un élément de cohésion sociale. Il est même bien souvent le principal levier de développement des territoires les plus isolés.



Ancienne unité de désulfuration de la plate-forme Induslacq - site industriel du bassin de Lacq.

© Région Aquitaine, Inventaire général, A. Barroche, 2012.

Le patrimoine historique est également une composante déterminante du cadre de vie et des paysages et contribue à ce titre à améliorer les conditions du « vivre ensemble » par la gestion de la diversité. Or, ces différents enjeux doivent inciter à une meilleure qualité des projets mis en œuvre et cela passe par une connaissance plus fine de ce patrimoine.

Plusieurs Régions ont décidé de soutenir dans ce cadre des opérations d'inventaire menées par d'autres collectivités ou des associations : Aquitaine, Champagne-Ardenne, Limousin, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Île-de-France. La Région peut alors apporter un soutien financier au porteur de projet et assure dans tous les cas la direction scientifique de l'opération, conformément à l'article 95 de la loi du 13 août 2004. Certains services se sont dotés par ailleurs de leurs propres dispositifs de soutien à des projets de recherche, comme en Haute-Normandie sur le patrimoine culturel immatériel, ou s'appuient sur l'appel à projets de la direction de la recherche de la Région, comme en Aquitaine, pour explorer des sujets complémentaires. Il est important de souligner ici le rôle légitime que pourraient tenir les Régions dans la nécessité de fédérer et de structurer collectivement une dynamique de recherche dans le domaine du patrimoine historique.

Le soutien apporté par les Régions à la restauration des édifices ou des objets protégés au titre des Monuments historiques s'est poursuivi naturellement après la décentralisation, comme en Aquitaine, Champagne-Ardenne, Île-de-France, Pays de la Loire ou Basse-Normandie. Les aides apportées à la valorisation du patrimoine rural non protégé, en lien ou non avec la délégation régionale de la Fondation du Patrimoine, semblent en revanche s'être développées depuis 2007, comme en Nord-Pas-de-Calais. Dans plusieurs cas plus spécifiques, une évolution significative a été malgré tout notée, traduisant une prise en main plus personnelle de ces politiques patrimoniales par l'institution régionale. Dans son cadre d'intervention « Inventaire et patrimoine », validé en décembre 2010, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait disparaître ainsi la distinction entre édifices et objets protégés et non protégés dans les critères d'attribution des aides : sont soutenus les projets de conservation, d'entretien, de restauration ou de réhabilitation élaborés à partir de l'état des lieux du service régional de l'Inventaire, avec l'assistance scientifique et administrative de ce dernier. En Aquitaine, le règlement d'intervention « patrimoine et Inventaire », présenté dès juin 2009 et révisé en 2014, soumet la restauration d'un monument historique appartenant à une commune de plus de 10 000 habitants à

un projet de médiation devant faire appel à l'expertise et à l'ingénierie du service et autant que possible aux contenus de l'Inventaire général.

Dans ces deux exemples, la protection au titre des Monuments historiques et la volonté de transmettre aux générations futures un patrimoine en bon état de conservation ne sont plus les seuls critères d'attribution de l'aide. Ce sont bien une connaissance plus globale d'un patrimoine pensé dans un contexte particulier et dans une famille donnée, ainsi que la nécessité de replacer le citoyen au cœur du dispositif grâce à la médiation, qui sont mises en avant.

LA MONTÉE EN PUISSANCE DE L'EXPERTISE

Depuis la décentralisation, l'expertise des services régionaux de l'Inventaire est de plus en plus sollicitée, constituant par là même l'une des évolutions les plus importantes depuis 2007. En Lorraine, si les aides en faveur du patrimoine ne sont pas gérées, ni par un service Patrimoine, ni par le service régional de l'Inventaire, mais en transversalité par plusieurs directions (culture, économie touristique, infrastructure, aménagement du territoire), l'instruction est soumise en revanche obligatoirement à l'Inventaire général qui expertise le dossier et qui juge de sa recevabilité : rénovation du Musée lorrain ; mise en tourisme du patrimoine industriel, militaire et des jardins ; PNR ; SCOT, PSMV, AVAP, PLU patrimoine, OPAH, etc.

Cette prise en compte de l'expertise, associée aux enjeux des territoires, s'est traduite par la création d'une nouvelle approche : les diagnostics patrimoniaux⁹. Si ces derniers mobilisent les ressources méthodologiques de l'Inventaire général, sans pour autant se substituer à une opération d'inventaire, ils formulent également des avis, des suggestions, des propositions en matière de politiques patrimoniales, obligeant le chercheur à prendre ses responsabilités d'expert et à participer à l'élaboration d'une vision partagée. Ces diagnostics ne cherchent pas à dresser un état des lieux exhaustif, mais à évaluer un territoire et à proposer des axes de développement d'un futur projet. Les exemples se sont ainsi multipliés en Auvergne, en Île-de-France ou encore en Midi-Pyrénées sur la communauté d'agglomération du Grand-Rodez. En Limousin, la volonté de la Région d'inclure dans les contrats de cohésion territoriale une dimension patrimoniale, en s'appuyant autant que possible sur une meilleure connaissance des territoires, participe de cette même et heureuse logique.

La décentralisation a donné à certains services régionaux de l'Inventaire un rôle essentiel et gratifiant, celui d'être à l'origine de la construction d'une politique régionale de valorisation du patrimoine mettant en exergue l'importance de la connaissance et de l'expertise. C'est une chance dont nous devons tous nous saisir à l'aube d'un changement encore plus profond. La fusion des Régions verra le déploiement de nos

actions dans un nouvel espace qui n'aura plus rien de commun avec ce que l'on connaît aujourd'hui. Force est de constater par ailleurs que le territoire dans sa globalité est devenu le centre de toutes les attentions de ces politiques patrimoniales. C'est du moins une tendance qui semble se renforcer. La possibilité pour la Région d'affirmer son rôle de chef de file dans le cadre de la réforme territoriale en cours, notamment en matière d'aménagement du territoire, et l'éventuel maintien du partage des compétences pour la culture, doivent donc inciter les services régionaux de l'Inventaire à réinterroger cette tendance. La Région est incontestablement légitime pour défendre et animer cette vision partagée du patrimoine, entre l'aménagement et le développement culturel et économique des territoires, entre la prise en compte de l'éducation artistique et culturelle et la valeur sociale. La valorisation du patrimoine relève, à ce titre, d'une responsabilité collective à laquelle les Régions peuvent contribuer en tant qu'acteurs de premier plan.

Éric Cron

Chef du service régional du Patrimoine et de l'Inventaire, Région Aquitaine ; président de l'Association des Conservateurs Régionaux de l'Inventaire

L'Inventaire général du patrimoine culturel et la mise en œuvre de politiques régionales de valorisation du patrimoine : l'effet décentralisation

NOTES

1- Cet article n'a pas vocation à être une évaluation exhaustive des politiques patrimoniales conduites dans les Régions depuis la décentralisation de l'Inventaire général. Il propose de mettre l'accent sur des tendances et des évolutions qui se sont fait jour depuis 2007.

2- Loi du 30 mars 1887 pour la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique. La première législation sur les monuments historiques en 1887 est le fruit d'une longue période de réflexions et d'expérimentations dont le fer de lance fut la création de la charge d'inspecteur des Monuments historiques en 1830 et d'une commission nationale en 1837.

3- Loi du 4 août 1962 portant approbation du IV^e Plan de développement économique et social. En application de ce texte, un décret et un arrêté en date du 4 mars 1964 ont institué, auprès du ministre d'État chargé des Affaires culturelles, une Commission nationale chargée de préparer l'établissement de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France.

4- Choay, Françoise, *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1999 ; Heinich, Nathalie, *La Fabrique du patrimoine. « De la cathédrale à la petite cuillère »*, Paris, Éditions Maison des Sciences de l'Homme, 2009.

5- Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

6- Melot, Michel, *Mirabilia : essai sur l'Inventaire général du patrimoine culturel*, Paris, Gallimard, 2012.

7- Bady, Jean-Pierre (président de la commission), Sanson Marc (rapporteur général), *Réflexions et propositions pour une politique nationale du patrimoine (État, collectivités territoriales et secteur privé)*, ministère de la Culture et de la Communication, novembre 2002. Consultable sur le site de la Documentation française.

8- Maison-Soulard Laetitia, Beltran Alain, Bouneau Christophe (sous la dir.), *Le Bassin de Lacq : métamorphoses d'un territoire*, Cahiers du Patrimoine n°105, Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2014.

9- Cf. formation INSET Angers, janvier 2013, et notamment l'intervention de Roselyne Bussièrre sur la méthodologie.

La halle de Fontainebleau tombe sous les coups des pelleteuses

Le Monde.fr | 24.09.2013 à 09h38 | Par Jean-Jacques Larrochelle (/journaliste/jean-jacques-larrochelle/)



La démolition de la halle Esquillan à Fontainebleau, le 23 septembre 2013. DR

La date qui avait été arrêtée a été respectée. En dépit d'une opposition farouche à ce projet, lundi 23 septembre, dès 8 heures tapantes, deux pelleteuses armées de redoutables mâchoires ont commencé la destruction de la halle de Fontainebleau. Il ne faudra que quelques heures à ces puissants engins pour définitivement rayer de la carte l'élégant édifice.

Rien n'y a fait. Ni la conférence de presse et le sit-in organisé la veille, ni l'opposition de quinze Grand prix d'architecture et de l'urbanisme, ni la mobilisation de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF), ni même une exposition, *Une Halle à reconquérir*, présentée au mois d'avril et destinée à convaincre les derniers Bellifontains indifférents à ce deuil annoncé que le bâtiment pouvait connaître une seconde vie. L'ancien ministre de la culture, Jack Lang, s'était même joint *in extremis* au cortège des défenseurs. En vain.

La halle de Fontainebleau, digne représentante du patrimoine industriel, a été réalisée entre 1936 et 1941 par l'ingénieur Nicolas Esquillan (1902-1989). La minceur de sa voûte, le fin tracé de ses pavés de verre signé Saint Gobain et son style tout en courbe en font un "exploit technique" autant qu'un "chef-d'œuvre méconnu" de son auteur, selon l'historien Alexandre Gady. Associé aux architectes Bernard Zehruss et Marcel Breuer, Nicolas Esquillan sera, en 1958, le futur artisan de la voûte du Centre des nouvelles industries et technologies (CNIT) à la Défense, plus grande portée de béton jamais atteinte.



Deux vues de la halle Esquillan à Fontainebleau. DR

*"Il est incompréhensible que la municipalité [de Fontainebleau] n'ait pas mesuré l'intérêt architectural et patrimonial d'un équipement dont les qualités d'usage sont connues de tous les Bellifontains", s'étonnait le 9 septembre la revue *Le Moniteur*, à propos de ce qu'elle nommait une "destruction indigne". Une destruction qu'avait précédé un long abandon, la halle étant devenue aux yeux de certains habitants "un furoncle, une verrue, un cloporte", rapportait *Le Parisien* dans son édition du 15 mars.*

Tous les espoirs avaient pourtant été permis. A six mois de l'échéance fatidique, l'affaire a semblé se présenter sous les meilleurs auspices. Le 5 mars, le ministère de la culture et de la communication avait placé l'édifice en instance de classement susceptible de faire reconsidérer le projet de destruction voulu par la municipalité. *"Informé de cette procédure, le maire a dû ordonner l'arrêt du chantier de démolition"*, regrettait la municipalité dans un communiqué.

Cinq mois plus tard, le 23 juillet, la ministre Aurélie Filippetti décidait contre toute attente l'annulation de la demande d'instance. Le miracle juridico-administratif n'a pas eu lieu. Un parking souterrain et une nouvelle halle devraient voir le jour à l'emplacement de la belle disparue.



Faut-il « patrimonialiser » les grands ensembles ?

Benoît Pouvreau

28 mars 2011

Longtemps réservée aux monuments dits « historiques », la politique de patrimonialisation touche désormais de nombreux bâtiments construits au vingtième siècle, y compris les grands ensembles d'habitat social construit sous les Trente Glorieuses. Témoins privilégiés de la modernisation de la France après 1945, les grands ensembles offrent aujourd'hui un panorama contrasté dont certains éléments, milite Benoît Pouvreau, méritent d'être intégrés au Patrimoine.

Paradoxale voire provocatrice, cette question va à l'encontre des idées reçues et des représentations politico-médiatiques. Faudrait-il *muséifier* des HLM quand nombre de Monuments historiques exigeraient un meilleur entretien ? Faudrait-il prendre le risque de *gentrifier* des logements dont la vocation est avant tout sociale ? En réalité, à l'heure où la notion de patrimoine s'est étendue au point de s'appliquer à la plupart des types de bâtiments construits au vingtième siècle, les grands ensembles de logements ne peuvent plus échapper à ce questionnement. Non parce qu'il faudrait poursuivre, selon le mot de Pierre Nora, la « dilatation infinie » du patrimoine. Mais bien parce qu'ils constituent un pan majeur de la production bâtie du second vingtième siècle.

Pourquoi les grands ensembles méritent-ils d'être intégrés au Patrimoine ?

Les grands ensembles de logements symbolisent avec force les Trente Glorieuses et leur ambition d'un logement digne pour tous. Avec ces grands ensembles de logements, sociaux ou non, la France a définitivement rompu avec la ruralité, satisfaisant les besoins en logement du plus grand nombre en leur apportant un niveau de confort jamais connu, tout en concourant fortement au développement économique du pays. Or non seulement ce pacte social fondateur est aujourd'hui largement oublié, mais il s'est dissout dans une représentation médiatique négative, dilatant et caricaturant une réalité beaucoup plus complexe, au point de dénier toute dimension culturelle à ce bâti. Pourtant, d'un point de vue architectural et urbain, la production française de grands ensembles n'a pas démerité. Elle a certes connu des ratages incontestables et mis au jour une architecture ordinaire d'une grande banalité. Mais elle a aussi donné lieu à une création artistique à part entière, avec ses chefs d'œuvre, ses écoles et ses édifices phares. Elle a fait preuve d'une richesse et d'une diversité méconnue, apportant même sa tonalité particulière à ce « style international » qui, à partir des années 1950, a modifié les paysages urbains sur tous les continents. Monuments d'un moment fondateur de notre histoire collective, certains de nos grands ensembles méritent donc bien d'être « patrimonialisés ».

De quels outils dispose-t-on pour « patrimonialiser » les grands ensembles ?

Balbutiantes, les politiques de patrimonialisation des grands ensembles disposent d'ores et déjà d'un certain nombre d'outils. Dès 1991, le Conseil de l'Europe avait ouvert la voie, avec sa recommandation relative à la protection du patrimoine architectural du vingtième siècle. En 1999, le

ministère de la Culture s'en est saisi à son tour, en créant le label « Patrimoine du xx^e siècle », un signalement plus pédagogique que réglementaire. Ce processus est lui-même l'aboutissement de réflexions sur la protection patrimoniale menées par la Direction générale des patrimoines (ex-DAPA) et relayées par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) – notamment en Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Depuis ces initiatives pionnières, un certain nombre de grands ensembles ont été labellisés : une vingtaine en PACA en 2006 et une quarantaine en Île-de-France fin 2008. À défaut d'un bilan national disponible, on peut estimer à environ une centaine le nombre de grands ensembles aujourd'hui labellisés en France. S'il n'a pas à proprement parler de conséquence à caractère réglementaire sur les plans juridiques et financiers pour le propriétaire, le label peut permettre de déroger à l'isolation par l'extérieur encouragée dans le cadre du développement durable quand celle-ci risque de transformer trop radicalement l'édifice, mais cela seulement en accord avec le propriétaire.

Quels grands ensembles faut-il « patrimonialiser » ? À partir de quels critères ?

Les critères présidant à la patrimonialisation sont multiples et s'appuient sur la représentativité des ensembles sélectionnés. Esthétiques, historiques, techniques, ils intègrent également la dimension paysagère et urbanistique, les plans intérieurs des logements ou encore les progrès en termes de confort. Des édifices « jalons », témoins de réorientations des politiques publiques de logement au cours de la période, sont également signalés. Ainsi, en Île-de-France, le grand ensemble de Sarcelles, emblématique du débat sur la forme urbaine, la cité des Courtilières à Pantin, dont le serpentin crée un parc exceptionnel, ou la cité de l'Étoile à Bobigny, traduction concrète de l'appel de l'abbé Pierre de 1954, sont quelques-uns des sites qui ont été récemment labellisés.

La patrimonialisation des grands ensembles est-elle aujourd'hui menacée ?

Malgré ces progrès, la patrimonialisation des grands ensembles demeure marginale, voire menacée. Elle a récemment rencontré un obstacle avec la création, en juin 2003, de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU). L'ANRU a en effet préconisé une relance très vigoureuse du renouvellement urbain, recourant massivement à la démolition de logements sociaux. L'urgence a alors prévalu et les critères culturels et patrimoniaux mis en avant pour quelques dizaines de grands ensembles ont été ignorés par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, et ce en dépit des protestations venues du ministère de la Culture. Les principales victimes en sont les habitants, souvent désorientés par des pouvoirs publics aux discours totalement opposés. En attente de rénovations nécessaires, victimes de représentations négatives de leurs lieux de vie et trop rarement sensibilisés aux valeurs culturelles de leur habitat, ils ne perçoivent l'intervention du ministère de la Culture que comme une source de nouveaux retards motivés par des « esthètes » coupés de leur réalité quotidienne. En intervenant trop tard, cet indispensable travail de médiation et de sensibilisation perd de sa crédibilité, même s'il ne faut par ailleurs pas oublier cette minorité d'habitants, profondément attachés à leur habitat et blessés par la perspective d'une démolition perçue comme du mépris.

Après une période de profondes incompréhensions, il est aujourd'hui permis d'espérer un apaisement et une meilleure concertation. Car, au-delà de leur dimension culturelle bien réelle, la patrimonialisation des grands ensembles peut aussi s'envisager comme un nouveau levier pour requalifier les représentations de ces ensembles mal aimés, c'est-à-dire pour les réhabiliter au sens le plus large – non seulement aux yeux de leurs propriétaires et de leurs habitants, mais aussi des élus et de l'ensemble de la société.

PROJETS

Le Conseil d'État valide le projet de rénovation de La Samaritaine

Par Adrien Pouthier - LE MONITEUR.FR - Publié le 19/06/2015 à 14:35

Mots clés : Établissement recevant du public (ERP) ou assimilé - Jurisprudence - Établissement recevant du public (ERP) ou assimilé - Urbanisme - aménagement urbain

Le Conseil d'Etat a validé vendredi 19 juin le projet de rénovation du célèbre magasin parisien par l'agence Sanaa, dont le permis de construire avait été annulé par deux juridictions administratives, estimant qu'il « ne méconnaissait pas » les règles du plan local d'urbanisme parisien.



© Agence Sanaa - Façade rue de Rivoli, état projeté

Le chantier de rénovation du magasin n°4 de La Samaritaine va – enfin – pouvoir démarrer. Saisi par le groupe de luxe LVMH, propriétaire de La Samaritaine, le Conseil d'Etat a validé vendredi 19 juin le permis de construire qu'une décision de mai 2014, confirmée par un arrêt de la cour administrative d'appel de Paris en janvier dernier, avait suspendu.

« Après avoir précisé l'interprétation des règles du plan local d'urbanisme (PLU) de Paris relatives à l'intégration des constructions nouvelles dans le tissu urbain existant, le Conseil d'État a estimé que le projet, en particulier la façade en verre ondulé prévue sur la rue de Rivoli, ne méconnaissait pas ces règles », ont jugé les sages dans leur décision.

Ils ont ainsi suivi l'avis du rapporteur public qui avait demandé à la plus haute juridiction administrative « de laisser s'écrire, rue de Rivoli, une « nouvelle page de l'histoire de l'architecture de Paris ».

Saisie notamment par l'association Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF), la cour administrative d'appel de Paris avait jugé que, d'après son interprétation du PLU parisien, toute construction nouvelle devait prendre en compte les caractéristiques des façades et couvertures des bâtiments voisins, ainsi que celles du site dans lequel elle s'insère. Compte-tenu des caractéristiques de la façade en verre de la rue de Rivoli et des autres façades de la rue, le projet était donc jugé contraire au PLU.

Le Conseil d'État a jugé lui « qu'il fallait retenir une interprétation plus ouverte de l'article UG 11 du PLU » et s'est appuyé sur des passages de l'article insistant sur le souci d'éviter le « mimétisme architectural ». L'article en question autorisait par ailleurs « dans une certaine mesure la délivrance de permis pour des projets d'architecture contemporaine pouvant s'écarter des « registres dominants » de l'architecture parisienne en matière d'apparence des bâtiments, et pouvant retenir des matériaux ou teintes « innovants » », explique le Conseil d'Etat.

« Oeuvre architecturale majeure »

Dans un communiqué, la maire de Paris, Anne Hidalgo a salué cette décision « qui va permettre de mener à bien une œuvre architecturale majeure, conçue par l'agence japonaise Sanaa, lauréate du prestigieux prix Pritzker en 2010« .



Photo n° 1/15

© Milena Chessa / Le Moniteur.fr

« Samar »

Le chantier de rénovation des grands magasins de La Samaritaine, à Paris (1er), devrait commencer en 2013 pour une durée de 27 mois. Cette opération de 450 millions d'euros est financée par le groupe LVMH, propriétaire des bâtiments et maître d'ouvrage.



Elle s'est également déclarée « heureuse que le Conseil d'Etat (...) confirme qu'il est aujourd'hui possible à Paris de faire cohabiter un profond respect du patrimoine et la promotion d'une architecture contemporaine innovante, au profit du renforcement de notre attractivité ».

De leur côté, les associations ont évidemment déploré cette décision prise selon elles « dans un contexte réglementaire et médiatique défavorable aux recours ». Elles jugent Paris « fragilisé dans son modèle urbain fait d'homogénéité et d'horizontalité » et déplorent « les excès du projet » mais se réjouissent du débat qui s'est engagé à cette occasion. « Ce questionnement sur l'intégration de l'architecture contemporaine concerne de nombreuses villes françaises et fait notamment écho à celui de la dernière Biennale d'architecture de Venise sur les effets d'une modernité mal comprise et l'avènement de villes « génériques » ».

Programme

Cette décision qui met un terme « à un contentieux de plus de deux ans », a rappelé Anne Hidalgo, va donc permettre la réalisation de ce projet chiffré à 460 millions d'euros, dont les permis de construire avaient été déposés en juillet 2011. « Les travaux vont pouvoir redémarrer dans les semaines qui viennent pour une durée d'un peu moins de trois ans. L'ensemble du site devrait ouvrir d'ici à la fin 2018 », a estimé Jean-Jacques Guiony, P-DG de la Samaritaine. Dans un communiqué LVMH a précisé que « les trois années de travaux devraient générer 1.800 emplois » et que « l'ensemble, ainsi rénové, permettra la création de plus de 2.200 emplois directs ».

La « nouvelle Samaritaine », installée entre la Seine et la rue de Rivoli, comportera 21.000 mètres carrés de surfaces commerciales, des bureaux, 95 logements sociaux, une crèche et un hôtel de luxe Cheval blanc (groupe LVMH).

Le lycée Grand Air d'Arcachon

À l'origine « lycée climatique », le lycée Grand Air d'Arcachon appartient à une génération d'établissements créés en France peu après la Seconde Guerre mondiale pour permettre l'éducation des enfants dont la santé nécessitait un séjour climatique.



Construit sur les plans d'un architecte premier grand prix de Rome et inauguré en 1952, il est représentatif des réalisations architecturales portées par le courant hygiéniste de l'après-guerre.

C'est à une découverte de ce patrimoine scolaire singulier, aujourd'hui « lycée général et technologique » propriété de la Région Aquitaine, que cet article souhaite convier le lecteur.

Bertrand Charneau, Chercheur au Service du patrimoine et de l'inventaire de la Région Aquitaine

Photographies : Adrienne Barroche (sauf mentions contraires)

Sommaire

Le bon air pour tous

Un lycée national

Le projet d'un architecte grand prix de Rome

Un « palais national »

La première pierre et la progression du chantier

Annexe

Le bon air pour tous

Les vertus de l'air balsamique et de l'air marin d'Arcachon sont vantées par les médecins, dès la fin du XIX^e siècle. Des thèses de médecines, des conférences, des colloques cherchent alors à en démontrer les bienfaits. Les préoccupations de santé publique s'adressent à tous et en particulier à la jeunesse. Le ministère de l'Éducation nationale participe à cette réflexion.

Les archives municipales d'Arcachon conservent les délibérations du Conseil municipal depuis la création de la commune en 1857. Lors de la séance du 21 Aout 1896, des vœux furent exprimés par des élus. Le docteur Joseph Pauliet propose entre autres « d'obtenir du gouvernement la création d'un lycée, sorte de sanatorium pour les maîtres et les élèves



et principalement destiné à ceux qui arrivent de nos colonies ou de l'étranger ne s'acclimatant que difficilement au climat de la France ».

Réinscrite dans la séance du 26 novembre 1896, la proposition du docteur Pauliet est approuvée à l'unanimité.

Dans son ouvrage *Arcachon de A à Z* Michel Boyé évoque pourtant à propos de cette suggestion « l'immobilisme des collègues élus » du docteur Pauliet, qui est poussé à fonder un comité d'initiative pour le lycée climatique en 1902.

Les deux guerres mondiales interrompent le projet. Des « annexes de guerre » sont créées en 1939 : des lycéens locaux et bordelais, notamment ceux du lycée Michel Montaigne, sont accueillis à Arcachon. La villa Graigcrostan, dans la ville d'Hiver, est louée pour recevoir les élèves en internat. Après la Seconde Guerre, des instructions ministérielles prescrivent la suppression de ces annexes. Des parents d'élèves demandent et obtiennent de la municipalité le maintien de l'annexe du lycée Michel-Montaigne à Arcachon.

L'idée du lycée fait son « très long » chemin. Le **docteur Monod**, conseiller municipal, présente un rapport relatif à la création d'un « Lycée climatique d'expérience » lors de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 1945. Le docteur fait alors l'historique complet du projet (cf. annexe). La création du lycée climatique ne verra officiellement le jour que plus tard, par un arrêté ministériel du 17 juillet 1945.

Le docteur Monod était un fervent adepte des **théories hygiénistes** nées au cours du XIX^e siècle. Il est, par exemple, désigné par le Conseil municipal pour assister aux « États généraux du thermalisme et du climatisme » tenus à Paris en mars 1947.

Un lycée national

Le Directeur de l'enseignement du Second Degré écrit à Lucien de Gracia, maire d'Arcachon, le 10 octobre 1945 (extrait) ¹ :

« Au point où en sont nos conversations relatives au lycée climatique d'Arcachon, il apparaît nettement que cet établissement destiné à recevoir au moins cinq cents élèves ne pourra être construit conformément aux dispositions de la loi qui impose aux communes une participation de 40 à 50 % sur



les frais de construction. Ceux-ci d'après les estimations les plus modérées s'élèveront certainement à plusieurs dizaines de millions.

Dans ces conditions, c'est un établissement national, construit aux seuls frais de l'État, qu'il convient d'envisager. Le caractère national de cet établissement serait justifié par l'excellent climat de votre région où pourraient être envoyés des enfants venus de tous les coins de France et qui viendraient trouver à Arcachon l'air salubre dont ils ont besoin. »



Bâtiment des classes, Gendreau - Salle à musique des élèves



Bâtiment des Classes de 5e et 6e - Docteur



Le projet d'un architecte grand prix de Rome

Le ministère de l'Éducation nationale, par la Direction générale de l'Architecture et la Direction des Bâtiments, Palais et Ordonnances Urbaines, présente un devis sommaire pour la construction d'un lycée climatique en date d'avril 1946.

L'architecte en est **Paul Domenc** (1906-1979), entré au Service des Bâtiments civils en 1940. Premier Grand Prix de Rome, il va devenir architecte en chef des Bâtiments civils et des Palais nationaux (BCPN). Il est nommé architecte en chef pour la construction du lycée Grand Air d'Arcachon le 1er janvier 1946.

Les architectes adjoints (architectes d'opération) sont **Henri Hourtic** (1914-1971) et **André Larcher** (né en 1911) œuvrant à Arcachon et dans la région.

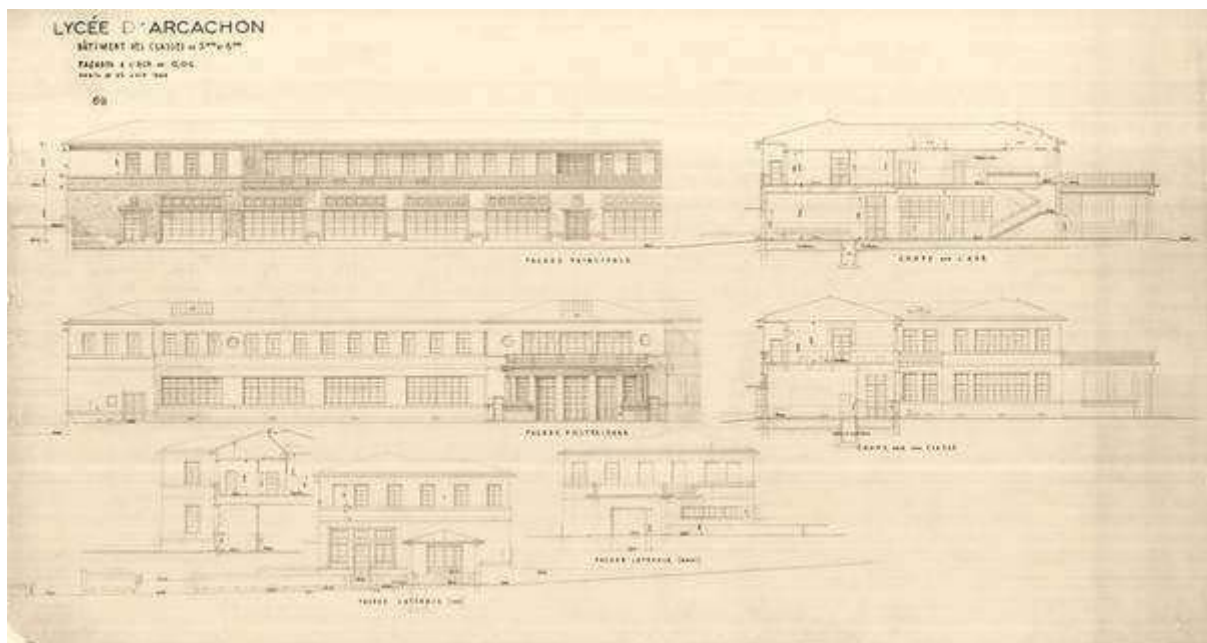
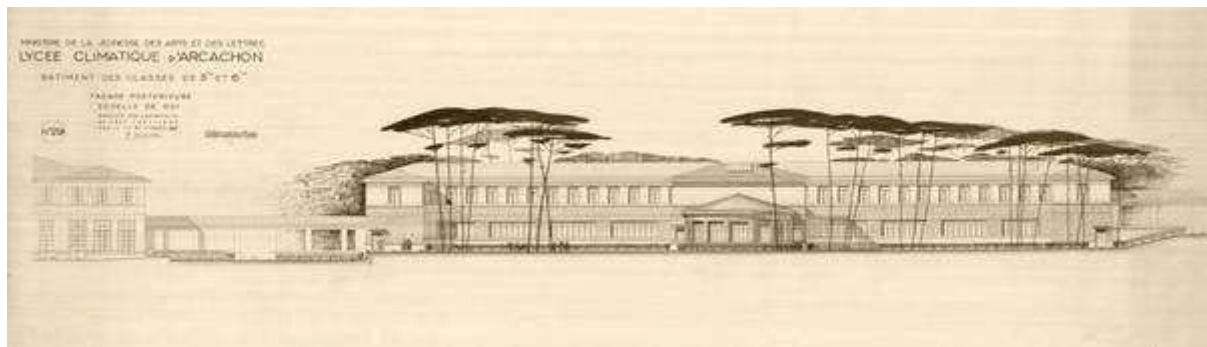
Un décor de bas-reliefs au-dessus des portes extérieures, est prévu sur les plans dès l'origine. Il va être réalisé par le



sculpteur **Claude Bouscau**, installé à Arcachon, Grand Prix de Rome en 1935, la même année que Paul Domenc.



La vue en perspective dessinée par Paul Domenc en 1946 montre les différents bâtiments du lycée installés sur la dune et à flanc de dune. Dans sa thèse pour le doctorat en médecine soutenue le 31 mai 1967, Christian Brom indique que : « Son implantation en pavillons séparés et plateaux de sport au sein même de la forêt, dans un parc de 17 hectares sur le versant sud de la dune Peymaou le fait bénéficier d'une exposition privilégiée en plein midi, donc d'un ensoleillement journalier maximum. Il ne reçoit les vents océaniques qu'atténués et tamisés par les vallonnements forestiers des dunes de Camica, de Tournay, de Pissens (Eden) et des dunes littorales de Sablonney et du Pyla.² »



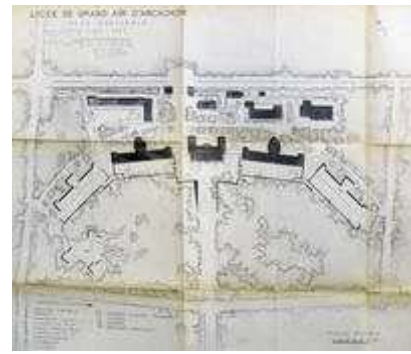
Un « palais national »

Le projet dessiné par l'architecte premier grand prix de Rome (1935) est à la fois imposant par sa **capacité d'accueil** - plus de 700 élèves -, remarquablement **adapté au site dunaire et forestier**, enfin d'une **qualité architecturale** qui fait de cette institution (par son plan, ses élévations et la mise en œuvre

des matériaux) un « palais de l'éducation nationale ». Le bâtiment des services généraux en serait ainsi la « maison de maître » composée d'un corps central et d'ailes en retour délimitant la cour d'entrée. De part et d'autre, les bâtiments des classes seraient les corps de « communs », etc. L'ensemble s'inscrit dans un vaste parc planté de pins et de chênes. L'accès depuis le parc à la façade postérieure se fait par un large emmarchement « palatial ».

Outre les bâtiments pour l'administration et les services généraux, le programme prévoit 33 classes pour les 1^{er} et 2^e cycles, des ateliers pour un effectif de 200 élèves d'enseignement technique ; un internat pour 300 élèves, des dortoirs, un réfectoire de 464 places, deux salles de réunion des élèves.

Les plans et élévations dessinés par Paul Domenc montrent bien l'attention portée pour que le grand air « balsamique » du Bassin d'Arcachon circule autour des bâtiments séparés ou reliés par des passages couverts. Les larges baies laissent entrer la lumière et le soleil. À l'étage, des balcons permettent aux élèves de faire des exercices physiques.



Extrait de la plaquette de présentation du lycée éditée lors de l'inauguration en 1952
(Coll. Lycée Grand Air)

LE LYCÉE CLIMATIQUE D'ARCACHON

« Lycée mixte à classes complètes, le lycée d'Arcachon est un établissement d'enseignement normal et ne saurait, en aucun cas, être considéré comme une maison de cure pour malades. Il est ouvert à des enfants de santé délicate, à la musculature et ossature frêles, aux insuffisants respiratoires aux bronches fragiles, à tous les « inadaptés urbains » intolérants à l'air vicié des grandes villes, mais cependant aptes à fournir un effort intellectuel régulier.

Ces enfants feront l'objet d'une surveillance médicale particulière, principalement au point de vue pulmonaire ; une installation radiographique est d'ailleurs prévue dans l'établissement. En dehors d'une vie hygiénique spécialement réglée et d'une alimentation substantielle, on veillera à éviter aux élèves toute fatigue superflue et à leur garantir une dose suffisante de sommeil et de détente, de nature à rétablir un bon équilibre physique et un état général momentanément troublés ».

La première pierre et la progression du chantier

Jacques Monod, directeur de l'Enseignement du second degré, pose la première pierre du lycée climatique le **11 septembre 1947**.

La construction du lycée est prévue selon un échelonnement en tranches de travaux. Un courrier du maire daté du mois

d'avril 1951, mentionne qu'à cette date « le lycée reçoit d'ores et déjà des internes de 5^e et de 6^e ».

Au cours de la séance du Conseil municipal du 28 février 1952, le maire évoque l'inauguration prochaine du lycée « qu'il ne faut plus appeler lycée national d'expérience climatique, mais lycée de Grand-air ». La cérémonie officielle a lieu le **23 mars 1952**, en présence du ministre de l'Éducation nationale André Marie.

En février 1957 Paul Domenc envoie au maire les plans des bâtiments de la troisième tranche : « À la suite de diverses discussions au Conseil général des Bâtiments de France, les plans d'exécution m'ont été demandés. Ces discussions ont porté sur la nécessité d'harmoniser ces bâtiments avec ceux existants. Je pense y avoir réussi par la silhouette que donne le bâtiment parallèle à l'avenue et celui moins haut en retour ; qui constituent une jonction avec les constructions actuelles. »

En 1960, ce sont les abords du lycée qui font l'objet de travaux d'aménagement. L'année suivante, l'architecte en chef du lycée écrit à Lucien de Gracia : « Lors de mon dernier passage, toujours trop hâtif à mon gré, au lycée d'Arcachon, à l'occasion de la réception définitive des travaux de la troisième tranche clôturant provisoirement, je l'espère, la réalisation de votre lycée, j'ai été agréablement surpris de constater que vous continuiez à vous intéresser aux abords de cette composition par des travaux de voirie qui peuvent la mettre en valeur. »

L'université de grand air

Paul Domenc fait une visite à Arcachon au milieu de l'année 1962. À son retour à Paris il fait part au député-maire de ses projets pour le lycée. Il s'agirait de construire les bâtiments d'extrémité dans l'esprit des nouvelles normes de l'Éducation nationale (type épais). Un de ces bâtiments pourrait être affecté à un internat de filles, le bâtiment de l'autre extrémité serait un collège technique. L'architecte en chef conclut : « Ainsi constitué le lycée pourrait devenir un centre attractif autour duquel se construiraient, par la suite, une cité universitaire avec logements, un terrain de sports et même une maison d'accueil pour artistes et ce dans l'esprit de la décentralisation gouvernementale ».



Le lycée « Grand Air »

Aujourd'hui le lycée général et technologique « Grand Air », propriété de la Région Aquitaine, compte 1100 élèves répartis dans une douzaine de classes de seconde, de première et de terminale. Il a fait l'objet de plusieurs opérations de rénovation et de restructuration échelonnées de 2007 à 2010. Les bâtiments dessinés par Paul Domenc ne s'en trouvent pas modifiés, ni dans leurs plans, ni dans leur élévations.

Souhaitons qu'à l'avenir cette belle et grande réalisation de Paul Domenc soit toujours respectée à la hauteur de la valeur patrimoniale qu'elle conserve encore aujourd'hui.



¹ Un dossier concernant le lycée Grand Air est conservé aux archives municipales d'Arcachon (non coté).

² Consulter le catalogue manuscrit des archives municipales d'Arcachon chapitre Médecine/climatologie.

Interprétation, valorisation et médiation *La Ciotat, Bouches-du-Rhône*

La démarche 3D, le numérique comme outil de valorisation : la cintreuse des chantiers navals de La Ciotat



1.

Jean-Louis Kerouanton
Vice-président de
l'université de Nantes,
centre François-Viète

1. Institut de recherche
en communications
et cybernétique de Nantes.

2. Ce film a été mis en ligne
sur le site de la Drac Paca et a
fait l'objet d'une représentation
publique à l'occasion des Journées
du patrimoine à La Ciotat en 2011.

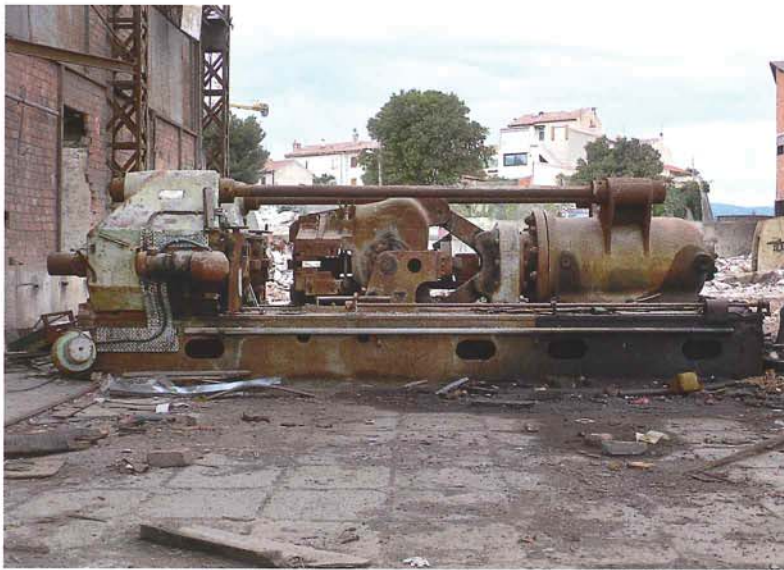


2.

Implantés dès le milieu du XIX^e siècle, les chantiers navals de La Ciotat se sont régulièrement étendus sur la mer jusqu'au début des années 1970. La Ciotat est alors avec Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) le site industriel le plus moderne de construction navale civile en France. La crise des années 1980 ne l'épargne pourtant pas. En 1987, c'est la fermeture, l'occupation ouvrière (qui a sauvé le site et ses engins de manutention), puis l'échec de différentes tentatives de redémarrage au début des années 1990. La complexité du paysage local rendait pratiquement impossible toute intervention à caractère patrimonial. Mais, au tout début des années 2000, l'attribution du label « Patrimoine du XX^e siècle » allait permettre de prendre en compte ce site exceptionnel dans le contexte d'une situation de reprise industrielle dynamique.

Une collaboration scientifique a donc été engagée, de 2007 à 2010, entre la Drac de Provence-Alpes-Côte d'Azur et le centre François-Viète (épistémologie, histoire des sciences et des techniques, EA 1161) de l'université de Nantes avec la coopération de l'IRCCyN¹ et l'une de ses équipes basée à Centrale Nantes, afin d'inventorier et d'étudier l'histoire technique et le patrimoine des anciens chantiers navals. L'association de ces deux laboratoires nantais, sur ce thème, permet de disposer d'une forte expertise en termes de patrimoine industrialo-portuaire, et d'un savoir-faire reconnu pour ce qui est de la recherche et de la réalisation de maquettes virtuelles de rétroconception d'engins mécaniques anciens, et de développer, par là même, des initiatives radicalement interdisciplinaires, mariant les compétences d'un laboratoire de sciences humaines à celles d'une équipe de sciences pour l'ingénieur et plus spécifiquement de génie industriel.

Une première étude d'ensemble a été réalisée, en 2007, dans le but d'assurer l'identification et la qualification des engins de levage lourds des chantiers, dont la concentration et la variété typologique est exceptionnelle à l'échelle du territoire national. L'enjeu était alors d'inclure, du point de vue culturel et patrimonial, la dimension industrielle renouvelée autour du port dans une perspective d'aménagement plus global au sein de la ville.



3. Un travail complémentaire a permis d'affiner l'expertise concernant les problématiques liées à la conservation et à la valorisation de ce patrimoine. Couplée à l'analyse documentaire, l'expertise de terrain avait très vite révélé la qualité et l'originalité de certains outillages pour l'exploitation du site subsistant, mais aussi dans le cadre d'une démolition partielle de certains espaces moins centraux en vue d'une réhabilitation progressive. C'est ainsi qu'a été réalisée la modélisation de la cintrreuse à membrures Bennie, vouée à la démolition. Après une phase de numérisation, ont été assurées l'interprétation, la documentation et la rétroconception finalisée de cet outil. Un film de 7 minutes restitué de façon pédagogique l'ensemble du travail réalisé dans le cadre de cette étude, de l'histoire des chantiers navals de La Ciotat à la modélisation de la cintrreuse Bennie².

La modélisation numérique de la cintrreuse Bennie s'inscrit dans une proposition plus globale. La question de la rétroconception des machines anciennes, grâce aux outils numériques contemporains, s'intègre désormais à des enjeux plus vastes voire à l'échelle du territoire. Ainsi, le musée d'Histoire du château des ducs de Bretagne procède actuellement à la modélisation de la maquette du port de Nantes en 1900 qui sera présentée au public à partir de l'été 2015. Le numérique permet ainsi d'allier les nouvelles technologies, et plus généralement les sciences pour l'ingénieur, à l'histoire et aux sciences humaines, afin de valoriser le patrimoine.

J.-L. K.

Page de gauche

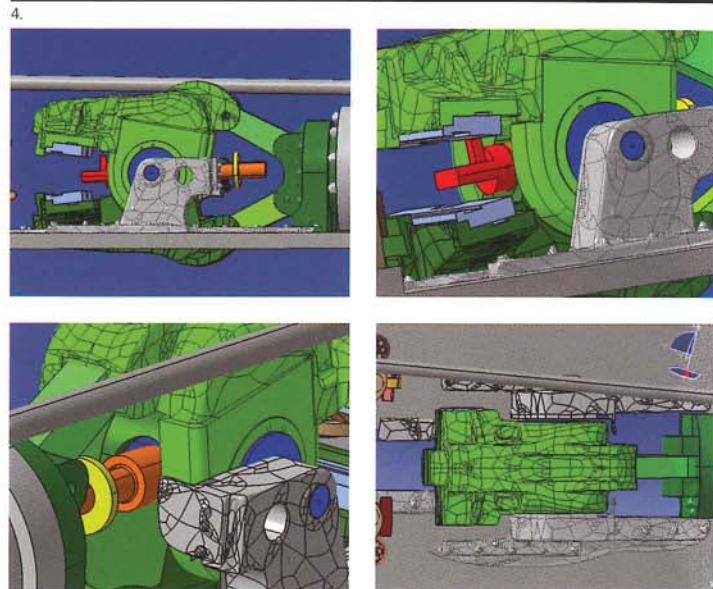
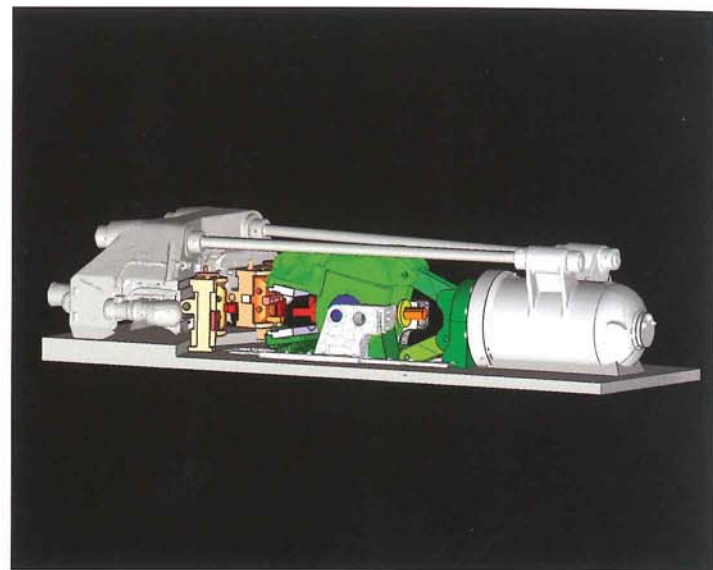
Figure 1
Une cintrreuse Bennie installée aux chantiers navals de Port-de-Bouc, Chantiers et Ateliers de Provence, vers 1960. © Musée d'Histoire de Marseille.

Figure 2
Vue d'ensemble des chantiers navals de La Ciotat. Ph. Jean-Louis Kerouanton, juillet 2007.

Ci-dessus

Figure 3
La cintrreuse à membrures à froid Bennie, avant sa démolition. Ph. Jean-Louis Kerouanton, septembre 2008.

Figures 4 et 5
Modèle numérique 3D de la cintrreuse Bennie, vue d'ensemble et détail d'analyse sur les mâchoires. Rétroconception Didier Serveille (ECN), 2010.



5.

Bibliographie

Sylvie Denante, Jean-Louis Kerouanton, « L'image virtuelle comme source de connaissance pour le patrimoine industriel : les chantiers navals de La Ciotat, espace et représentation technique entre port et architecture du xx^e siècle », à l'occasion des Rencontres internationales du patrimoine architectural méditerranéen (Ripam), CICRP, Marseille, octobre 2013, p.131-133.

Jean-Louis Kerouanton (sous la dir.), avec Florent Laroche et Didier Serveille, « La cintrreuse à membrures Bennie des chantiers de La Ciotat », rapport de recherche, centre François-Viète, université de Nantes, Drac Paca, décembre 2010, 72 p. + DVD modélisation (film 8' et modèle 3D).

Jean-Louis Kerouanton, « Pour l'utilisation des SIG (systèmes d'information géographique) en histoire des techniques : entre documentation et analyse spatiale », *Documents d'histoire des techniques*, n°18, décembre 2009, p.81-94.

Florent Laroche, « Une nouvelle forme de capitalisation des connaissances grâce à l'archéologie industrielle avancée », *op. cit.*, 2010, p.51-60.

Jean-Louis Kerouanton, « Les chantiers navals de La Ciotat », rapport de recherche, centre François-Viète, université de Nantes, Drac Paca, décembre 2007.

Présentation et vidéo en ligne: http://www.infos-patrimoine-paca.org/lip_archives/index.php?menu=9&num_article=225&num_page=9 Également visible sur <https://www.youtube.com/watch?v=HvyPULjRbs>

